

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**18^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 3 octobre 1979,
à 10 h 40

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Al-Thani (Qatar)	359
Déclaration de M. Mishra (Inde)	362
Déclaration de M. Niassa (Sénégal)	368
Déclaration de M. Boupha (République démocratique populaire lao)	374

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] :
Monsieur le Président, ma délégation a le plaisir de vous féliciter cordialement à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, grâce à votre riche expérience acquise au cours de nombreuses années d'activité diplomatique à l'Organisation des Nations Unies, expérience qui s'est manifestée notamment lors de votre présidence du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, votre élection à ce poste important aidera à assurer à cette session le succès que lui souhaite la communauté internationale.

2. C'est également un plaisir pour ma délégation que de féliciter votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour la maîtrise et le dévouement dont il a fait preuve dans la direction des travaux de la dernière session.

3. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables, efficaces et dévoués qu'il déploie au service de la sécurité et de la paix dans le monde, en vue de réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies.

4. Nous sommes heureux également de féliciter chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie pour l'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies.

5. Il est extrêmement pénible de constater, sans grand effort et à première vue, au moment où nous commençons les travaux de la trente-quatrième session, que l'ordre du jour de cette session constitue, en sa majeure partie, si ce n'est dans son ensemble et ses détails, une succession lourde transmise d'une session à l'autre. Ce phénomène, aussi sévère soit-il, ne signifie pas que des efforts ne soient pas actuellement déployés — parfois modestes et parfois exceptionnels — dans le domaine de l'action internationale et sous les auspices de l'Orga-

nisation des Nations Unies. Mais si ce phénomène est significatif, il indique sans doute qu'un abîme profond existe entre les dires et l'action. Ses indications tangibles, l'histoire des questions dont l'examen est remis d'une session à l'autre et l'évidence des résolutions de l'Assemblée générale établissent que la volonté des peuples des pays en développement ne peut s'exprimer à moins qu'elle ne soit compatible avec le désir de l'une des superpuissances. Et même si cette volonté, qui est celle de la majorité des Membres de l'ONU, parvient à s'assurer cette condition essentielle, la rivalité traditionnelle qui existe entre les deux superpuissances aboutit habituellement à une tentative d'embarrasser l'autre partie, même aux dépens des pays et des peuples du tiers monde. Cette situation a entraîné le déplacement du champ de bataille de la guerre froide vers les pays en développement et nouvellement indépendants ou les pays qui subissent encore le joug du colonialisme. Malheureusement, cela a conduit à l'immobilisme dans lequel s'enlisent toujours les problèmes internationaux pourtant solubles. Et parce que nous ne voulons pas que les Nations Unies se résignent au rôle futile que certains essaient de lui imposer, parce que nous sommes désireux d'appuyer la Charte des Nations Unies et de réaliser ses nobles objectifs, nous ne permettrons pas au désespoir de se saisir de nos cœurs et nous continuerons de soulever et de discuter les questions chroniques et anciennes avec le même enthousiasme, la même diligence et la vigilance que nous appliquons aux nouvelles questions brûlantes, afin qu'aucun dupe ou agresseur arrogant ne s'imagine que les causes des peuples et des nations puissent s'éteindre par prescription.

6. Nous faisons face aujourd'hui à ce qui est peut-être le problème international le plus ancien et le plus compliqué de l'histoire moderne : la question de Palestine. Ce problème, contrairement à d'autres problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales, est, après plus de 30 années, plus urgent et plus menaçant que jamais pour la sécurité internationale. De plus, et également à la différence d'autres problèmes qui préoccupent la conscience mondiale, celui-ci est caractérisé par sa dimension humaine tragique. L'histoire a vu de nombreux exemples d'agression d'un pays contre un autre afin de le coloniser. Elle a également enregistré des exemples plus tragiques où les colonisateurs européens tentent de coloniser des pays africains et de s'y instaurer en maître des populations autochtones. Mais elle n'a pas encore été le témoin d'un seul fait où un colonialiste étranger ait vidé un pays tout entier de sa population indigène afin d'installer sur sa propre terre sa propre société raciste détestable comme ce fut le cas pour le mouvement sioniste mondial en Palestine. Cependant, le monde a été témoin, tout au long de ces trois dernières décennies, depuis la résolution de partage de 1947 [*résolution 181 (II)*], de la façon dont l'avidité de l'ennemi sioniste l'a poussé à dévorer, morceau par morceau, la terre palestinienne. Et lorsque cet ennemi

comprit que son appétit ne connaissait pas de bornes, il se tourna vers les pays arabes voisins de la Palestine et lança contre eux son agression traîtresse du 5 juin 1967 pour occuper des territoires égyptiens et syriens ainsi que la rive occidentale et la bande de Gaza. Ainsi, une dimension nouvelle est venue s'ajouter à la question de Palestine, que l'on connaît maintenant sous le nom de problème du Moyen-Orient. De là est née l'unanimité de la communauté internationale à reconnaître que la question de Palestine constitue l'essence du problème du Moyen-Orient, car l'usurpation du territoire palestinien et des droits du peuple palestinien arabe fut le crime commis à l'origine par l'agresseur sioniste, et qui a été suivi d'une série d'autres crimes.

7. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, a souligné que, de la situation au Moyen-Orient, dépend

«la stabilité politique, économique et militaire du monde. Aussi longtemps que le Moyen-Orient connaîtra l'incertitude, la discorde, la frustration et la violence, il continuera d'être un élément profondément déstabilisant de la vie internationale et de faire peser sur le monde la lourde menace d'un désastre.»
[Voir A/34/1, sect. III.]

8. Cependant, la détermination du peuple de Palestine, sous la direction de son unique représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], de décider de son propre avenir et de poursuivre sa lutte, ainsi que l'appui donné à la juste lutte des Palestiniens par tous les peuples et les pays épris de justice et de paix, ont été à l'origine de victoires diplomatiques et politiques. Les conférences au sommet arabes, la Conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et les conférences du mouvement des non-alignés ont réaffirmé que l'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien. Cela a aussi mis fin à toutes les tentatives faites dans la région ou au dehors d'imposer à la région du Moyen-Orient des solutions partielles avec toutes leurs implications, à savoir la division des rangs arabes en vue de porter un coup à la révolution palestinienne. Ces conférences ont confirmé également le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution de son propre Etat indépendant.

9. La décision prise par le Cabinet israélien le 16 septembre 1979, qui autorise les Israéliens à acquérir des terres et des propriétés sur la rive occidentale, y compris la Jérusalem arabe, constitue le dernier épisode du défi sioniste à l'opinion publique mondiale, aux résolutions de l'ONU et aux principes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

10. L'Etat du Qatar, en application de ce qui a été décidé à l'unanimité par les Arabes et dans les résolutions adoptées par les Conférences au sommet arabes, notamment celles d'Alger en 1974, de Rabat en 1974 et de Bagdad en 1978, et conformément à la position adoptée par la communauté internationale et reflétée dans les résolutions de l'ONU et celles de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, confirme à nouveau que tout règlement pacifique, juste et global du conflit arabo-israélien doit être fondé sur les principes essentiels suivants : premièrement, le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés par la force en 1967, y compris

la Jérusalem arabe; deuxièmement, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, et de l'exercice de ses droits légitimes à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, sa patrie; troisièmement, le droit de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, de participer en tant que partenaire indépendant et égal, à toutes les conférences et activités internationales et à toutes les instances internationales intéressées à la question de Palestine et au problème du Moyen-Orient, ce qui signifie qu'aucune autre partie ne peut parler au nom du peuple palestinien; et quatrièmement, nullité de tous les accords relatifs à la question de Palestine, à moins que l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, n'en soit l'une des parties principales, en s'appuyant sur la résolution 33/28 A de l'Assemblée générale. Cela implique nécessairement que les accords de Camp David¹, que le Gouvernement du Qatar considère comme une contravention à la charte de la Ligue des Etats arabes, une violation de la légitimité internationale et des résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine et aux territoires arabes et palestiniens occupés, sont nuls et nonavenus. Qui plus est, ces accords méconnaissent les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un Etat indépendant en Palestine, de même qu'ils méconnaissent aussi complètement la question de la Jérusalem arabe occupée.

11. L'Etat du Qatar condamne l'agression israélienne persistante contre le territoire libanais, comme il condamne la violation permanente de la part d'Israël de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays arabe. Il souligne que l'immixtion israélienne dans les affaires intérieures du Liban augmente les possibilités d'explosion de la situation au Moyen-Orient. L'opinion publique mondiale sait bien que les victimes des agressions atroces israéliennes répétées contre le Sud du Liban sont toujours des civils sans armes, y compris des personnes âgées, des femmes et des enfants innocents.

12. Au moment où la trente-troisième session de l'Assemblée générale a proclamé 1979 Année internationale de solidarité avec le peuple namibien [résolution 33/182 C] dans sa juste lutte, sous la direction de son seul représentant, la South West Africa People's Organization [SWAPO], le régime raciste de Pretoria a intensifié sa guerre de génocide contre les habitants autochtones de ce pays qui réclament l'autodétermination. Et alors que les Nations Unies s'efforcent d'atteindre un règlement juste, conformément aux résolutions 385 (1976), 431 (1978) et 432 (1978) du Conseil de sécurité, le régime de Pretoria s'est employé à faire échouer le processus de transfert de pouvoirs, à l'instar de l'expérience d'Ian Smith en Rhodésie, c'est-à-dire en proclamant unilatéralement l'indépendance. Ce complot colonialiste s'est manifesté récemment par la tentative de l'Afrique du Sud, dénoncée par le Conseil de sécurité le 21 septembre dernier², d'octroyer une indépendance factice au bantoustan "Venda", après le "Transkei" et le "Bophuthatswana", que la communauté internationale s'était d'ailleurs abstenue de reconnaître auparavant.

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, 2168^e séance.

13. C'est pourquoi le Gouvernement du Qatar confirme son appui total à la lutte des peuples africains qui continuent à souffrir sous le joug de la colonisation, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, de même qu'il appuie la lutte légitime de ces peuples pour la libération de leur pays, la réalisation de leurs droits nationaux, et la restauration de leur liberté, de leur indépendance et de leur souveraineté territoriale. Il affirme également sa solidarité avec la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, et demande aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, d'imposer les sanctions les plus strictes au régime raciste d'Afrique du Sud, y compris l'application des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte.

14. Ma délégation affirme aussi qu'elle appuie entièrement la lutte du Front patriotique du Zimbabwe et proclame son attachement aux résolutions de l'ONU relatives au Zimbabwe, et notamment la résolution 33/38 de l'Assemblée générale qui condamne l'appui que continuent de fournir au régime minoritaire de Salisbury l'Afrique du Sud, certains gouvernements occidentaux et Israël.

15. Nous appuyons également tous les efforts et les bons offices du Secrétaire général visant à réaliser l'unité du peuple chypriote, à préserver l'intégrité territoriale de Chypre et à encourager son non-alignement.

16. La consolidation des piliers de la paix sur terre est, sans aucun doute, l'objectif noble que nous cherchons tous à atteindre, tant au niveau individuel, au sein de chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'au niveau de l'action collective, au sein de notre organisation. Cependant, il y a des réalités matérielles et des variantes politiques internationales concernant ce qu'il convient d'appeler l'équilibre de la terreur nucléaire et la rivalité des deux superpuissances à développer, détenir et stocker des armes classiques et des armes de destruction massive qui sèment la mort pour des générations successives, qui font de cet objectif l'une des tâches les plus importantes des Nations Unies. Malgré toutes les tentatives visant à réaliser la détente internationale et en dépit de la signature des accords résultant de la première et de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques par les deux superpuissances, l'humanité se trouve encore menacée par la guerre nucléaire parce que nous n'avons pas su, jusqu'à présent, au sein de l'Organisation des Nations Unies, résoudre les principaux problèmes internationaux qui risquent d'engendrer une confrontation militaire entre les deux pôles de la terreur nucléaire. De plus, les conflits régionaux, qui sont souvent les vestiges du colonialisme ou le fruit d'un complot déguisé fomenté par des éléments étrangers, contraignent les pays en développement à gaspiller leurs ressources financières en armements au lieu de les consacrer au domaine du développement économique et social pour élever le niveau de vie de leurs peuples. Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement et s'associe à ceux qui demandent que l'on prenne des mesures effectives pour protéger les Etats non nucléaires de la menace du recours aux armes nucléaires, et notamment au chantage nucléaire pratiqué tant par l'entité sioniste que par le régime de Pretoria.

17. Ma délégation souligne également l'importance qu'il y a à discuter le point intitulé "Armement nucléaire

israélien", proposé par l'Iraq [A/34/142], appuyé par le groupe des Etats arabes, en raison de ses conséquences pour la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient.

18. L'Etat du Qatar appuie la proposition relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et en appelle à toutes les parties intéressées pour qu'elles appliquent cette déclaration et adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il confirme aussi la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et tendant à mettre fin à l'escalade et à l'expansion de la présence militaire des superpuissances dans cet océan, dans le contexte de leur rivalité, en vue d'éliminer définitivement cette présence. Il est regrettable que cette déclaration n'ait été pas appliquée, à la suite des événements qui menacent d'étendre la course aux armements à l'océan Indien, et étant donné la rivalité des superpuissances pour ce qui est de leur présence militaire, ce qui augmente la tension dans la région et met en danger la paix et la sécurité internationales.

19. Depuis que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté la Déclaration [résolution 3201 (S-VI)] dans laquelle la communauté internationale proclame sa volonté de travailler à la création d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité, l'interdépendance, la communauté d'intérêts et la coopération entre tous les Etats, le monde a assisté à une activité intense visant à la réalisation de cet objectif urgent auquel les pays du tiers monde, en particulier, aspirent dans le cadre du dialogue Nord-Sud et des différentes autres conférences internationales traitant de problèmes économiques internationaux, dont la plus récente a été la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue récemment à La Havane.

20. Il est regrettable que les négociations en cours entre les pays développés et les pays en développement concernant l'infrastructure du nouvel ordre économique international n'ait pas encore abouti à des résultats positifs et concrets, en raison de l'absence de volonté politique de la part des pays développés pour répondre aux justes aspirations des pays en développement, et notamment les plus défavorisés et les moins développés d'entre eux. En conséquence, le Gouvernement du Qatar se déclare déçu et gravement préoccupé du fait qu'il n'y a pas eu de progrès substantiels à la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille en mai dernier, et cela en raison de l'attitude négative des pays développés, de leur refus d'assumer leurs responsabilités et de leur manque de volonté politique en ce qui concerne le transfert de la technologie aux pays en développement.

21. L'Etat du Qatar en appelle à la communauté internationale, en particulier aux pays industrialisés, pour qu'ils s'emploient à trouver d'autres sources d'énergie pour remplacer le pétrole, une fois que celui-ci sera épuisé. Il invite les grands pays industrialisés à économiser le pétrole en tant que source d'énergie et à le conserver pour une utilisation qui soit plus bénéfique à l'humanité et à son avenir que son emploi en tant que carburant. Dans ce contexte, l'Etat du Qatar demande à la communauté internationale d'étudier objectivement l'industrie pétrochimique en tant que substitut aux produits agricoles et animaux, dont le monde connaît maintenant une pénurie à la suite de l'accroissement massif

de la population dans certaines régions du monde; il lui lance un appel pour qu'elle trouve le moyen d'effectuer le transfert de la technologie, dans ce domaine et dans d'autres, et de s'efforcer à distribuer ces industries dans les diverses parties du monde, de façon à assurer une distribution équitable des richesses entre les peuples du monde, au lieu de les concentrer dans un pays particulier où elles sont contrôlées par d'odieus monopoles.

22. L'Etat du Qatar souligne à nouveau le droit de toutes les nations de jouir de la pleine et constante souveraineté sur leurs ressources naturelles et sur toutes leurs activités économiques; il rejette toutes menaces d'intervention ou de recours à la force dans les affaires intérieures d'un pays, sous quelque forme que ce soit. Il souligne également le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de toutes les nations.

23. Les tâches qui incombent à la communauté internationale sont grandes et importantes. Les peuples du monde attendent avec un vif intérêt et une vive préoccupation les résultats pratiques qui découleront de nos délibérations, pour la réalisation des grandes aspirations de notre peuple. Ainsi, nous espérons que les résolutions et les recommandations de la trente-quatrième session seront un tournant dans la réalisation de nos objectifs.

24. M. MISHRA (Inde) [*interprétation de l'anglais*³] : Monsieur le Président, pouvoir vous féliciter de votre élection unanime est véritablement un honneur et un privilège. En effet, vous apportez à vos hautes fonctions non seulement des talents exceptionnels et une riche expérience, mais aussi cet idéalisme, cette hauteur morale qui marquent le rôle de votre pays dans les affaires internationales.

25. Je ne me contente pas non plus d'accomplir une simple formalité en rendant hommage à M. Liévano, de la Colombie, pour la manière dont il a dirigé nos travaux en tant que président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Le zèle et la compétence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses responsabilités ont rehaussé sa réputation ainsi que le prestige de son pays.

26. De même, l'attachement exemplaire au devoir et la sagesse pratique de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous apportent l'assurance que les tâches et les épreuves qui nous attendent seront abordées avec foi et ténacité, avec une clairvoyance et une intelligence constructives bien dignes d'un homme d'Etat.

27. Notre famille de nations s'est enrichie maintenant que Sainte-Lucie, le membre le plus jeune et le plus récent de l'Organisation, s'est jointe à nous. Nous adressons nos vœux de prospérité à la population de Sainte-Lucie et nous l'assurons de notre bonne volonté et de notre coopération avec elle dans les responsabilités qui l'attendent.

28. L'Inde vient à cette assemblée forte d'une tradition qui remonte à plus de 4 000 ans, lorsque nos ancêtres védiques ont eu l'intuition de dire : "La terre est ma mère; je suis le fils du sol". Cette idée d'"un monde unique", d'un monde dont l'unité serait assurée par la paix, était en germe. Voilà pourquoi "la paix, la paix

et encore la paix" a été l'invocation constante de mon pays.

29. Je suis ici conscient de ce riche patrimoine et de son expression dans le consensus national continu qui inspire la poursuite des objectifs internationaux. La politique de l'Inde indépendante, son attitude à l'égard des problèmes internationaux ont une continuité et une cohérence dont nous sommes fiers.

30. Depuis que le Premier Ministre des affaires étrangères et Premier Ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, a déclaré il y a 31 ans à l'Assemblée que "l'Inde acceptait sans réserve les principes et les buts énoncés dans la Charte"⁴, nos manifestations de soutien à l'Organisation des Nations Unies et à sa Charte, ont acquis un rythme répétitif dans lequel il serait faux de voir quelque chose de rituel ou de purement formel. L'Organisation est le symbole certain du meilleur équilibre entre le droit à l'indépendance et la nécessité de travailler de concert. Cela nous avertit que nous pouvons survivre uniquement dans des rapports de bon voisinage. Si les problèmes internationaux se sont aggravés parfois au cours des 34 années d'existence de cette organisation, cela vient du fait que, dans nos perspectives nationales, nous avons oublié que nous étions un seul monde et non pas 152 mondes de taille différente. Malgré tous les enseignements que nous a apportés l'histoire, nous restons enlisés dans des problèmes à court terme et nous persistons à refuser de voir qu'à long terme nos destinées ne font qu'une, et qu'il faut la préserver.

31. Si nous repensons à la décennie des années 70, qui touche à sa fin, nous y trouvons la confirmation réitérée que les problèmes politiques du monde proviennent des perspectives à court terme d'un grand nombre de nations puissantes, déformant en fait les impératifs à long terme. Si un impérialisme réfractaire, un racisme malfaisant ou défiant, des habitudes tenaces d'intervention, des manœuvres de domination, voire d'agression, persistent, c'est parce que certaines forces cherchent à endiguer le courant de l'histoire. Il y a tant de problèmes mondiaux et régionaux qui sont le résultat du refus opiniâtre d'accepter la logique de la coexistence et de la coopération.

32. Cette assemblée se réunit au bout d'une année pendant laquelle le monde a évolué rapidement. L'année écoulée n'a été ni plus tranquille ni moins dangereuse que d'autres. Le monde se maintient de façon précaire entre la guerre et la paix, le développement et la stagnation, la domination et la justice. Beaucoup de mythes anciens sont morts, mais on n'a pas moins cessé d'y croire. L'époque n'est plus où l'ordre mondial pouvait être structuré en fonction de la puissance militaire. Or si beaucoup continuent à accorder suprématie à la puissance militaire, les conséquences politiques empêchent souvent qu'on y ait recours. Certes, il existe une prise de conscience intellectuelle et passagère de ces transformations, mais elle n'a pas été de pair avec l'élaboration de la politique étrangère de certains pays importants.

33. L'époque d'un rôle impérial est révolue, de même qu'il n'y a pas de place pour une administration impériale. Même la gestion de crises ne peut plus être la fonction de quelques grandes puissances, bien qu'elles aient une responsabilité importante. Les pays peuvent avoir une puissance, une richesse et une idéologie différentes,

³ L'orateur s'est exprimé en hindi. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, première partie de la troisième session, Séances plénières, 154^e séance, p. 378.*

mais la communauté mondiale ne peut plus être gérée maintenant sans la participation volontaire et équitable du plus grand nombre possible de pays.

34. Il n'est pas moins évident que l'influence des pays faibles est un facteur avec lequel il faut compter dans l'ordre international naissant. La puissance militaire a pu rester aux mains de quelques-uns, mais la puissance populaire, si je peux m'exprimer ainsi, a été plus largement diffusée. Des événements récents sont venus démontrer une fois de plus que, avec la fermeté d'intentions nécessaire, même une petite puissance peut en tenir une grande en respect. La force du mouvement des non-alignés est en fait l'influence collective que les pays faibles exercent sur la scène mondiale. Cette influence collective, qui se traduit dans l'exigence d'un nouvel ordre économique international, est en fait un appel à la démocratisation de la puissance mondiale.

35. Nous vivons, en vérité, dans une ère de pluralité croissante. De même que la révolution des cadres a remplacé la gestion familiale, la transformation de la situation mondiale a provoqué une diffusion du pouvoir pour façonner et influencer les événements. Cela exige une prise de conscience nouvelle, une optique nouvelle et une adaptation nouvelle propres à faciliter l'évolution d'un ordre mondial plus juste et plus équitable.

36. Je voudrais à ce propos souligner la signification révolutionnaire croissante d'un facteur qui s'est affirmé au cours des deux dernières décennies à l'Organisation des Nations Unies. Le fait que plus de 90 Membres de l'ONU se sont joints au mouvement des non-alignés a entraîné une révolution tranquille dans le fonctionnement de l'Organisation internationale. Cela constitue une garantie contre l'abus que l'on pourrait faire de l'ONU comme, du reste, de toute autre organisation intergouvernementale.

37. Les problèmes fondamentaux d'aujourd'hui sont dus à un refus d'accepter ce qui est naturel et inévitable. Nous avons vu une résistance et des retards dans la décolonisation et la réalisation des aspirations de tous les peuples à la liberté et à l'émancipation nationale. A ce jour, cet important processus historique n'est pas achevé. La guerre au Viet Nam a vu le jour en raison des tentatives visant à frustrer les aspirations nationales des Vietnamiens. Nous n'avons pas reconnu, et peut-être nous arrive-t-il encore souvent de nier par nos actes, sinon par nos affirmations, le fait que chaque nation a le droit de choisir sa propre structure ou son propre système politique pour parvenir à son épanouissement social et économique. Aujourd'hui, nous voyons corroborer la notion implicitement contenue dans les premiers principes de la Charte des Nations Unies qu'il faut que coexistent des systèmes idéologiques et socio-économiques différents. En tant qu'Indien, je ne puis manquer de rappeler que les principes de la coexistence ont été énoncés pour la première fois au milieu des années 1950 et ont été consacrés dans la Déclaration adoptée à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandung en 1955.

38. La détente a été accueillie avec enthousiasme par certains et ardemment désirée par un grand nombre. Mais nous constatons, dans nos efforts pour instaurer cette détente, que les effets des années de la guerre froide n'ont été effacés ni dans le fonctionnement de notre organisation, ni dans les diverses régions du monde.

Il y a même un risque que la détente ne devienne une façade derrière laquelle le rôle de l'Organisation se limitera aux priorités des grandes puissances et que les guerres et les conflits régionaux, pour paradoxal que ce soit, ne se multiplient.

39. Assurément, si la détente signifie simplement la normalisation de relations bilatérales entre les grandes puissances, la grande majorité des membres de la communauté internationale n'y porteront alors que très peu d'intérêt. Bien que la normalisation entre les grandes puissances s'impose, une détente authentique doit être globale et universelle, et tel est effectivement le but que nous poursuivons.

40. Il serait faux aussi de présumer que le processus de cette détente, même circonscrite, est irréversible. L'impasse que connaît la ratification du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, la crise toujours plus grave en Asie occidentale, le raidissement des attitudes à l'égard de l'Afrique australe, les positions polarisées dans l'Asie du Sud-Est et la tendance inquiétante à la formation de combinaisons politiques déstabilisatrices sont du plus sinistre augure.

41. En conséquence, le renforcement de la trame de la paix doit demeurer le souci essentiel au cours de nos débats. Le progrès réalisé dans le désarmement sous tous ses aspects doit être compris comme étant la pierre de touche de notre attachement à la paix. Une paix mondiale durable ne peut reposer que sur les bases d'un désarmement effectif.

42. Nous devons nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". En effet, tant qu'il existera dans le monde des stocks nucléaires, la menace d'un holocauste nucléaire se fera très nettement sentir. La guerre nucléaire est possible par suite d'un accident, d'un mauvais calcul, d'une compréhension erronée des faits ou d'un comportement impulsif et déraisonnable en présence de tension. La tâche la plus urgente à laquelle l'humanité doit faire face aujourd'hui consiste à enlever aux armes nucléaires leur légitimité, à démanteler l'ordre international hiérarchique qui soutient le système militaire actuel pour le remplacer par un autre système de sécurité fondé sur la coexistence pacifique et l'acceptation, dans la pratique, de l'égalité souveraine de toutes les nations et du droit de chaque nation de choisir sa politique nationale et internationale.

43. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au désarmement, a énoncé un programme d'action de désarmement nucléaire [résolution S-10/2]. Ce programme consistait en mesures destinées à bloquer la course actuelle aux armes nucléaires et à entreprendre des réductions qui devaient aboutir par la suite à l'élimination de tous les stocks existants d'armes nucléaires. Il est profondément regrettable que, malgré le consensus dont ce programme a bénéficié, son exécution n'a pas connu de progrès. C'est avec un souci particulier que nous constatons que le projet de traité d'interdiction globale des essais n'est même pas prêt et que les négociations sont paralysées. Nous demandons vivement que le projet de traité soit achevé sans autre retard.

44. Nous nous félicitons du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Il n'y a là toutefois qu'un début,

important certes, auquel il convient de donner forme officielle et exécution afin que le monde puisse progresser vers un désarmement nucléaire réel. En même temps, nous ne saurions manquer de noter avec regret que ce traité ne contient aucune mesure propre à réduire les arsenaux nucléaires et que le perfectionnement croissant et funeste des armes nucléaires présente un danger toujours plus grand pour l'humanité.

45. On a beaucoup parlé, et à bon droit, du problème de la prolifération des armes nucléaires. Il me paraît pertinent de rappeler que c'est l'Inde qui a porté la question à l'attention des Nations Unies en demandant expressément, en 1964, que soit inscrit à l'ordre du jour un point intitulé "Non-prolifération des armes nucléaires"⁵. Notre façon d'aborder ce problème reposait sur une prémisse, née d'une amère expérience historique, qui nous montrait que la prolifération, tant horizontale que verticale, était partie intégrante du problème et qu'il fallait le traiter dans son ensemble. L'Assemblée générale a fait sienne cette conception et la résolution 2028 (XX) déclarait que le Traité devrait

"établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires".

46. Malheureusement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], conclu en 1968, a tendu, de propos délibéré, à modifier cette conception. Il n'a porté que sur l'aspect de la prolifération horizontale, et si le Traité est devenu un document inapplicable, c'est uniquement en raison de cette méthode d'approche étroite et dépourvue de logique. Les protagonistes se sont efforcés d'étayer leur position par des arrangements de type cartel et d'autres mesures discriminatoires, telles que l'établissement du prétendu "Club de Londres"⁶ des fournisseurs nucléaires, et ils ont également essayé d'imposer des garanties complètes aux activités nucléaires pacifiques des Etats non nucléaires, ce que les Etats dotés d'armes nucléaires ne sont pas prêts à accepter.

47. Dans un monde où nous sommes maintenant aux prises avec l'élaboration des modalités d'un nouvel ordre économique et politique international reposant sur la justice et l'équité, ce serait vraiment un anachronisme que certaines puissances s'octroient le rôle de baron ou de suzerain dans un système de féodalisme nucléaire. Une telle attitude tend à réduire à l'absurde le concept d'indépendance nationale, d'égalité des nations et l'idée même de coexistence pacifique, qui est l'essence de l'Organisation des Nations Unies.

48. Il n'est pas inutile de rappeler que l'année dernière, au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Inde a pris deux initiatives importantes : l'une tendait au non-recours aux armes nucléaires, en quelque circonstance que ce soit⁷, et l'autre demandait la suspension des essais d'armes nucléaires jusqu'à leur interdiction complète⁸. Nous sommes heureux que l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, ait appuyé ces initiatives [résolution 33/71 F]. Nous voudrions engager les Etats nucléaires,

qui en ont la responsabilité primordiale, de prendre des mesures substantielles dans cette direction.

49. Je songe à une autre initiative, à savoir l'information du public et, grâce à elle, à une prise de conscience et une volonté populaire accrues dirigées contre l'emploi des armes nucléaires. Des efforts en vue d'informer l'opinion publique mondiale aideraient les gouvernements intéressés à se détourner de la voie de la rivalité nucléaire pour passer à des mesures pratiques ayant pour but d'éviter la guerre nucléaire. Les Nations Unies ont connu par le passé des succès appréciables lorsqu'elles ont contribué à la prise de conscience de l'humanité à l'égard d'un certain nombre de questions humanitaires, au moyen de diverses manifestations spéciales. Ne conviendrait-il pas que cette question vitale, dont dépendent l'avenir et le destin de l'homme lui-même, reçoive une attention semblable ? Il n'est que juste que la deuxième Décennie du désarmement commence ses travaux, l'an prochain, par des mesures destinées à mobiliser l'opinion mondiale en faveur de mesures internationales de coopération destinées à consolider la paix mondiale. L'année 1980 pourrait être l'année où l'on jettera les bases de l'élimination définitive du danger d'une guerre nucléaire.

50. Si j'ai parlé aussi longuement du désarmement nucléaire, c'est en raison du fait accablant que les armes nucléaires, avec leur capacité de destruction défiant l'imagination et leur "surcapacité" de tuer sans cesse accrue constituent le plus grand danger pour le genre humain.

51. Le lien entre le désarmement et le développement a déjà été souligné par de nombreux orateurs qui m'ont précédé et je n'ai nul besoin de m'y attarder. On a maintes fois souligné que le total des dépenses militaires mondiales, qui dépasse maintenant 400 milliards de dollars par an, est l'équivalent de la moitié du produit national brut combiné de tous les pays du tiers monde. Ce chiffre dépasse le montant des dépenses gouvernementales consacrées à l'éducation et représente plus du double de celui des dépenses consacrées aux services de santé publique. Dans un monde sérieusement atteint par une crise de l'énergie, par l'inflation, le chômage, la pauvreté de masse, etc., il est, à n'en pas douter, criminel que nos ressources de plus en plus minces soient gaspillées d'une façon aussi extravagante à des fins militaires. En cette année, qui est l'Année internationale de l'enfant, n'est-il pas révoltant qu'un sous-marin Trident coûte aussi cher que l'éducation de 16 millions d'enfants dans les pays en développement ? Quel héritage laisserons-nous à nos enfants si nous continuons d'agir d'une façon aussi démente, sous prétexte de sauvegarder la sécurité ?

52. Un autre problème qui menace l'existence civilisée est la combinaison criminelle de politique raciste et d'ambitions coloniales qui constitue l'*apartheid*. Un régime minoritaire continue, de manière ouverte et flagrante, à violer les résolutions, décisions et sanctions de l'Organisation des Nations Unies et à imposer à la majorité de la population sud-africaine des formes extrêmes d'humiliation, d'oppression et de torture. Cette situation montre bien toute la stérilité de nos réaffirmations rituelles d'opposition à l'*apartheid*, quand nous sommes incapables de mettre sur pied une action efficace et générale contre cette politique. Nous devrions mobiliser la communauté mondiale tout entière, sans aucune exception, pour que l'opposition à ce scandale devienne crédible et efficace. Nous voudrions réaffirmer notre

⁵ *Ibid.*, dix-neuvième session, Annexes, Annexe n° 2, point 8 de l'ordre du jour, document A/5758.

⁶ Voir *World Armaments and Disarmament : SIPRI Yearbook 1977*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1977, appendice 1A.

⁷ Voir document A/S/10/AC.1/L.11.

⁸ Voir document A/S/10/AC.1/L.10.

appui continu aux mesures destinées à imposer des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud. Nous réaffirmons également avec force notre opposition à la collaboration sur le plan économique et militaire — notamment la collaboration nucléaire — entre certains pays occidentaux et d'autres États et l'Afrique du Sud.

53. En Namibie, les actions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, depuis plus d'une décennie, constituent la chronique des occasions perdues. Cette inefficacité constante met sérieusement en doute les perspectives de voir réussir le plan des Nations Unies concernant la Namibie⁹. La SWAPO, pour sa part, s'est toujours montrée disposée à accepter des élections, sous surveillance des Nations Unies, pour assurer le passage au règne de la majorité et à l'indépendance en Namibie. Tant que l'Afrique du Sud continuera d'imposer sa présence illégale en Namibie, un changement juste et pacifique sera à peu près impossible. Ma délégation appuie pleinement l'adoption de mesures concrètes par le Conseil de sécurité pour contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale en Namibie.

54. Au Zimbabwe, la lutte de libération se poursuit, au prix d'immenses souffrances humaines et accompagnée de signes inquiétants d'escalade. La Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, qui se tient à Londres, examine actuellement le problème du transfert des pouvoirs à la majorité, oscille entre l'espoir et le désespoir. Nous nous étions félicités de l'accord de Lusaka [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] en formulant cette mise en garde que sa mise en œuvre devrait s'effectuer d'urgence et dans des délais précis. Nous espérons qu'une constitution acceptable pour le Front patriotique sera le résultat de cette conférence.

55. En Asie occidentale, l'évolution des relations entre certains États ne devrait pas éclipser un examen de la situation qui se détériore encore dans les territoires arabes occupés dans le Sud du Liban.

56. L'Inde croit que seule une solution générale du problème pourra instaurer la paix dans la région. Au centre de ce règlement se trouvent l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit d'établir un État indépendant dans sa propre patrie, le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés — y compris la Ville Sainte de Jérusalem — et, enfin, le droit de tous les États de la région, y compris la Palestine arabe, de vivre à l'intérieur de frontières sûres. La participation entière et égale de l'OLP à toute négociation de paix, représente la condition *sine qua non* d'un règlement définitif. La menace croissante à la paix et à la sécurité internationales qu'entraîne la politique israélienne et des solutions partielles ne peut plus être méconnue. Les actes constants d'agression d'Israël au Liban sont également le témoignage des intentions israéliennes belliqueuses.

57. Il est également douloureux de noter que Chypre continue de souffrir de l'occupation étrangère sur une bonne partie de son territoire. Nous nous félicitons de l'accord en 10 points conclu en mai 1979¹⁰ et nous engageons vivement les parties intéressées à reconnaître les droits et intérêts légitimes l'une de l'autre et à faire preuve d'un esprit d'accommodement réciproque. Espérons que

ces entretiens aboutiront à une solution juste et pacifique des problèmes existant entre les deux communautés, dans le cadre de l'unité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du non-alignement de Chypre.

58. La région de l'Asie du Sud, qui a précédemment souffert de la guerre et de la dissension, est maintenant plus à l'abri des tensions. Nous avons pu faire écho aux intérêts et aux préoccupations des uns et des autres dans un esprit d'accommodement. Mon pays éprouve un sentiment de satisfaction devant la solution de certains problèmes épineux. Le climat amélioré permet des contacts et une coopération élargie dans l'intérêt des pays de la région. Nous sommes heureux qu'enfin le sous-continent tout entier se soit maintenant voué à des principes et à des politiques de non-alignement et de coexistence pacifique. Tout cela devrait être de bon augure pour la paix et la stabilité de la région. Si je parle, cependant, du Jammu et Cachemire, parties intégrantes de l'Inde, c'est parce que le conseiller en matière d'affaires étrangères auprès du Président du Pakistan y a fait allusion, ici même, le 1^{er} octobre dernier [15^e séance]. Nous avons dit et répété que les résolutions de l'ONU avaient perdu leur pertinence et que l'Accord de Simla¹¹ était déterminant. La question doit donc être réglée de manière bilatérale selon l'Accord de Simla.

59. Nous sommes heureux que, dans la région du Sud-Est asiatique, la coopération économique et les efforts visant à établir une zone de paix, de liberté et de neutralité sur l'initiative de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est aient abouti à des progrès malgré les pressions nombreuses qui s'exercent dans la région.

60. Nous avons cru que le retrait des troupes étrangères du Viet Nam, il y a déjà plus de quatre ans, marquerait le début d'une ère nouvelle de paix et de coopération en Indochine et dans l'ensemble de la région du Sud-Est asiatique. Malheureusement, cette espérance a été sans lendemain. L'intervention étrangère et la participation étrangère en Indochine ont persisté sous des formes nouvelles, rendant plus complexe encore la situation dans cette région stratégique. La méfiance et les soupçons sévissent dans la région, y compris la crainte de l'intervention des grandes puissances. En conséquence, les pays d'Indochine n'ont pas été en mesure d'entreprendre pacifiquement la reconstruction et le développement de leurs économies.

61. A la frontière sino-vietnamienne, la tension persiste, et il n'y a pas encore de paix au Kampuchea. Nous espérons ardemment que la tension entre la Chine et le Viet Nam ne s'aggraverait pas et nous pensons que les questions de frontières et autres problèmes entre ces deux grands pays asiatiques voisins pourront être réglés, comme ils peuvent et doivent l'être, par des négociations pacifiques et amicales.

62. Le peuple courageux du Kampuchea, avec lequel l'Inde a eu de tout temps des liens culturels, a connu des souffrances et des privations indicibles. La situation actuelle exige une intelligence éclairée de toutes les parties afin que la paix, la stabilité, la confiance mutuelle et la coopération puissent être rétablies et que le respect de la personnalité et de l'indépendance de chaque État soit rigoureusement observé.

⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

¹⁰ Ibid., trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369, par. 51.

¹¹ Accord relatif aux relations bilatérales entre le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan, signé à Simla le 2 juillet 1972.

63. Il y a eu certains signes qu'au moins les problèmes humanitaires pourraient être atténués par un esprit de bonne volonté et une conception constructive. Nous voudrions féliciter le Secrétaire général du succès de la Conférence de Genève sur les réfugiés d'Indochine¹² dont l'Organisation des Nations Unies a assuré le patronage. Il est satisfaisant de noter qu'au lendemain de cette conférence l'exode des réfugiés a très fortement diminué.

64. Le spectre de la famine hante cependant le Kampuchea. Nous sommes heureux qu'un accord soit récemment intervenu permettant d'accorder des secours d'urgence et une assistance à ce pays sur le plan international. L'Inde serait disposée à apporter sa modeste contribution à cette entreprise.

65. L'Inde est fermement vouée à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, comme l'a envisagé la Déclaration de l'Assemblée générale à cet égard [résolution 2832 (XXVI)]. L'accroissement, au cours des dernières années, de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien et le renforcement accru de bases militaires telles que Diego Garcia, sont de plus en plus inquiétants. Pour ce qui est des questions les plus importantes touchant à la mise en œuvre de la Déclaration, la majorité des Etats du littoral et de l'arrière pays ont pu adopter une position commune à la réunion tenue à New York en juillet dernier [voir A/34/45].

66. Nous voudrions faire appel à la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes de l'océan Indien aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien afin de convoquer une conférence sur l'océan Indien.

67. Nous avons été déçus que les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de réduire leur présence militaire dans l'océan Indien aient connu une brusque suspension en mars 1978. Nous sommes heureux de l'accord survenu au sommet de Vienne permettant la reprise du dialogue et nous préconisons des négociations rapides et substantielles.

68. Dans le domaine des droits de l'homme, il est d'une extrême importance de comprendre qu'en dernière analyse les droits individuels de l'homme doivent reposer sur la base de droits humains collectifs. La libération nationale crée le cadre propre à ces derniers, et ce n'est que lorsqu'ils seront assurés que l'on pourra songer à établir les droits de l'homme pour chacun. La stabilité des libertés nouvellement acquises est indispensable pour assurer des changements d'ordre social et économique et pour élargir et affermir le domaine des droits de l'homme. Il convient d'assurer la structure institutionnelle nécessaire à cette fin, car ce sera là la seule garantie contre des abus éventuels, contre la suppression ou l'éclipse totale de ces droits.

69. L'ordre économique mondial actuel continue à suivre la règle selon laquelle à celui qui possède, il sera donné plus encore. Les deux Décennies des Nations Unies pour le développement, celle des années 60 et celle des années 70, ainsi que toute une série de négociations fort longues, ont montré leur stérilité, démentant les espérances qui avaient été suscitées que l'inégalité entre les nations ne constituerait pas nécessairement une loi inexorable et que, pour des raisons tant économiques que morales, les riches aideraient les pauvres.

70. Nous sommes maintenant au seuil de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, pour les années 80, et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui aura lieu l'an prochain. Malgré ce que l'expérience du passé a de sombre, nous ne devons pas manquer cette possibilité de donner une impulsion aux négociations visant à l'établissement d'un nouvel ordre économique. Parmi les conditions premières de cet ordre, il faut citer un système de commerce international qui réponde mieux aux besoins des pays en développement. Les négociations commerciales multilatérales n'annoncent rien que de la déception pour les pays en développement. Le protectionnisme appliqué par les pays avancés se poursuit sans trêve, prenant des formes nouvelles. La cinquième session de la CNUCED s'est achevée à Manille sans venir à bout des questions concernant la structure de l'ordre économique actuel. La session extraordinaire doit donc attaquer de front les questions de structure fondamentales si l'on désire qu'elle ait un sens. Le déséquilibre actuel, l'état de dépendance et la vulnérabilité extérieure des pays en développement, la nécessité urgente de réduire sensiblement les pires aspects de la pauvreté de masse, voilà quelques-unes des questions que les pays développés doivent voir sous un angle nouveau. Sans renoncer aux engagements existants, il leur faudra concevoir des formes nouvelles de transfert des ressources pour assurer le partage des responsabilités et pour nous mener vers une prospérité commune plus grande. Encore que l'action principale dans la voie du développement doive venir des pays en développement eux-mêmes, le monde développé, dans son intérêt bien compris, doit comprendre que la meilleure manière d'assurer sa prospérité consistera en ce que le monde tout entier puisse répondre à des besoins fondamentaux minima, créant ainsi un marché vaste et croissant pour les pays développés.

71. La divergence dans la diffusion des données scientifiques et des connaissances techniques dans le monde constitue l'une des causes profondes du fossé qui ne cesse de s'élargir entre les pays développés et les pays en développement. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est achevée récemment à Vienne, est parvenue à concentrer son attention sur cette question et à élaborer un programme d'action à l'échelle internationale¹³. Nous espérons que le nouveau Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement sera en mesure de favoriser un accord sur des mesures appropriées et continues en vue du transfert des techniques aux pays en développement.

72. Les pays en développement s'attendent à participer pleinement, comme ils le doivent, au processus mondial de prise de décisions. Ayant abandonné au cours des décennies précédentes le cadre qui avait été formulé pour évaluer les résultats et assurer la responsabilité commune du Nord et du Sud, nous ne nous sommes pas encore entendus sur le projet de préambule relatif à une nouvelle stratégie internationale du développement. Nous risquons d'arriver à la session extraordinaire qui doit marquer le début de la troisième Décennie du développement sans nous être mis d'accord sur une stratégie

¹² Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

¹³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21), chap. VII.

concertée, mettant ainsi en danger les résultats de la Décennie elle-même.

73. Des mécanismes semblables destinés à favoriser la responsabilité internationale sont indispensables dans les domaines particuliers de la vie économique multilatérale, en particulier dans le cadre de la CNUCED et de l'ONUDI. L'une des tâches principales de la prochaine Conférence générale de l'ONUDI qui se tiendra à New Delhi en 1980 sera de doter cet organisme d'un mécanisme efficace lui permettant d'examiner et de surveiller les incidences de l'objectif de Lima fixant à 25 p. 100 de la production manufacturière mondiale la part des pays en développement.

74. Enfin, les pays en développement ne doivent pas oublier les impératifs de l'autosuffisance collective, qui est un élément important de la nouvelle stratégie internationale du développement. En fait, cela pourrait être le thème principal de la session extraordinaire en 1980. Le fait de laisser s'imbriquer les complémentarités non utilisées et les ressources excédentaires des pays en développement confère à ces derniers un pouvoir accru dans les négociations avec les pays développés.

75. Lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane, l'Inde a pris un certain nombre d'initiatives pour accroître l'autosuffisance collective. De concert avec le Bangladesh, nous avons proposé l'établissement d'un système de sécurité alimentaire pour les pays en développement. Bien que l'Inde soit un pays en développement et qui doit nourrir une énorme population, elle est en mesure aujourd'hui de contribuer modestement à tout système international concerté qui serait élaboré en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Il est temps que le monde — en particulier les pays avancés — comprenne que la sécurité en matière d'alimentation est plus importante encore que la sécurité militaire pour sauvegarder la paix et la stabilité dans le monde.

76. De même, la Conférence de La Havane a approuvé la proposition relative à l'étude de la possibilité d'établir un système pour l'élaboration de projets. Nous espérons que ce système commencera à fonctionner d'ici la fin 1980. L'Inde, qui a une grande expérience des techniques applicables aux pays en développement, est prête à collaborer avec d'autres pays pour mettre sur pied des capacités de recherche et de formation dans des domaines prioritaires, spécialement adaptées à leurs besoins. Nous serions heureux de partager notre expérience avec ces pays et nous souhaitons leur participation.

77. Les principes directeurs applicables au renforcement de la solidarité mutuelle, récemment adoptés à La Havane, constituent une expression heureuse de la volonté politique des pays non alignés et des autres pays en développement de coopérer entre eux pour répondre à leurs besoins minimums et aux exigences ayant un caractère d'urgence. Ces principes, qui ne se limitent pas au pétrole, ont de vastes incidences à long terme, étant donné qu'ils s'appliquent à tous les produits de base et à toutes les matières premières. Nous espérons que ces principes se traduiront sans retard par des engagements concrets.

78. Le problème de l'énergie est l'un de ceux qui ont compliqué l'évolution d'un ordre économique mondial juste et équitable. Par exemple, la moitié des dépenses totales consenties par l'Inde aux importations est consacrée maintenant aux importations de pétrole, et les der-

nières augmentations de prix n'ont fait qu'accroître le fardeau de manière écrasante, d'un montant de 1,4 milliard de dollars par an. Plus critique encore est la nécessité de satisfaire les besoins minimums en pétrole du marché mondial, sur lequel nous devons rivaliser avec les nations riches.

79. Est-il nécessaire de souligner la très grande importance représentée par l'énergie dans le contexte des économies en développement, caractérisées par des possibilités de remplacement limitées pour les utilisations prioritaires, comme les transports, par la haute intensité en capital des autres sources d'énergie et par les problèmes qui découlent de la réduction du niveau de consommation, lequel se trouve déjà réduit à un minimum. Il est évident que ces pays sont particulièrement vulnérables du point de vue de la situation mondiale du pétrole. N'est-il pas invraisemblable que, sur une consommation mondiale totale de 60 millions de barils par jour, celle des Etats-Unis, de l'Europe, du Japon et du Canada s'élève à 45 millions ? Ou que, en l'an 2 000, on prévoit une consommation quotidienne par habitant de 62 barils en Amérique du Nord, de 32 barils pour chaque Européen, de 10 barils pour ceux qui vivent dans les pays producteurs de pétrole et de 4 barils environ seulement pour tous les autres ?

80. Tous les pays en développement devraient avoir le droit — et même un droit tout spécial — de s'assurer une juste part de la consommation mondiale d'énergie et d'autres matières premières.

81. En dernière analyse, il s'agit du principe de l'équité. Au cœur de la crise actuelle concernant les ressources se trouve la tentative faite par les pays développés de s'assurer le gros des ressources naturelles du monde pour maintenir la structure actuelle de leur consommation et pour préserver leur mode de vie. La consommation prodigue conduit à un désastre que seul un changement dans le mode de vie des pays développés permettra d'éviter. Ce changement est également rendu nécessaire par le déséquilibre existant entre la croissance matérielle et la croissance spirituelle qui a incité de nombreux occidentaux à se tourner vers la philosophie de l'Orient pour y trouver la paix intérieure et l'harmonie. Faisant écho à la triste situation que connaissent actuellement les sociétés industrielles ou post-industrielles mûres, T. S. Eliot a parlé du "tourment du désir insatisfait et du plus grand tourment du désir satisfait ?"

82. L'ordre politique, économique et social de notre monde doit être refondu non seulement pour nous, mais aussi pour assurer l'avenir de nos enfants. Il est opportun que l'Année internationale de la femme et l'Année internationale de l'enfant aient coïncidé avec les efforts destinés à établir un nouvel ordre économique international. La mère et l'enfant sont au cœur de nos pensées et nous ne pouvons donc nous concentrer sur un ordre politique fondé sur la puissance et l'exploitation ni sur un processus de développement aveugle et injuste. En fait, si l'on veut que le processus commence par l'enfant dans le sein de sa mère — et c'est ainsi qu'il devrait en être —, nous devons nous efforcer de créer un environnement total qui assurerait à chaque enfant l'égalité à la naissance et qui garantirait son développement tout au long de sa formation. La signification symbolique de l'observation d'une année particulière consacrée à une cause particulière ne peut avoir un sens réel que si le problème est placé dans une perspective plus large. A la veille des années 80,

nous devons sans tarder entreprendre le processus de développement souhaité.

83. N'est-il pas attristant que nous nous retrouvions ici, d'année en année, pour, tout au plus, replâtrer nos querelles mesquines et rendre un hommage tout platonique à des idées et à des principes très nobles ? Il est temps que nous cessions de nous préoccuper uniquement du passé et du présent pour commencer à penser à l'avenir, dans cet esprit de créativité collective qui doit être la marque même du système des Nations Unies. Les Nations Unies doivent être non seulement l'artisan de la trêve mais aussi l'architecte d'une ère nouvelle, une ère qui pourra voir la montée de l'homme nouveau du XX^e siècle. Pour ce faire, il nous faut aider les Nations Unies à repousser les frontières de leur perception. Il faut le faire dès maintenant.

84. M. NIASSE (Sénégal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais et au nom de Son Excellence M. le Président Léopold Sédar Senghor, nos très chaleureuses félicitations pour la brillante élection dont vous avez été l'objet à la présidence de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les éminentes qualités personnelles dont vous avez fait preuve, déjà, en tant que président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, vos connaissances approfondies des travaux et des procédures de l'Organisation des Nations Unies, la manière si efficace et si positive dont vous vous êtes identifié avec les forces constructives et progressistes d'un nouvel ordre mondial exempt d'injustice et de discrimination, tout cela confirme, Monsieur le Président, notre conviction que la présente session de l'Assemblée générale, sous votre sage et lucide direction, saura s'acquitter de ses lourdes responsabilités en cette époque difficile que traverse l'humanité, secouée aujourd'hui par des crises de toutes sortes.

85. Nos félicitations s'adressent aussi à M. Indalecio Liévano, notre collègue, ministre des affaires étrangères de Colombie, qui a guidé avec tant de compétence les travaux de la session précédente de l'Assemblée générale. Il mérite nos vifs éloges et nous le félicitons, la délégation sénégalaise et moi-même, de la manière dont il a su diriger les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

86. Nous commettrions une grosse lacune si nous n'adressions pas également nos remerciements ainsi que notre reconnaissance à celui qui incarne si parfaitement depuis de nombreuses années les idéaux de l'Organisation des Nations Unies, en l'occurrence son secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1], rapport très lucide et très complet dans lequel il présente si bien l'état actuel des relations internationales et par lequel il fait appel à des qualités d'intelligence diplomatique combien positives, dans ses efforts sincères et constants pour aider à l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales, réelles et garanties, indispensables au salut de l'humanité.

87. Je voudrais, au nom de mon pays, le Sénégal, adresser nos très vives félicitations à la délégation de Sainte-Lucie, dont le pays vient d'être admis comme le cent cinquante-deuxième Membre de notre organisation.

88. Chaque session de notre assemblée générale constitue pour nous l'occasion de jeter un regard sur l'année écoulée, de passer en revue les problèmes qui se placent au premier rang de nos préoccupations et de suggérer en même temps les voies les plus aptes susceptibles de conduire à leur solution juste et durable.

89. Les dernières sessions de l'Assemblée générale ont été marquées par l'apparition de divergences plus ou moins profondes qui ont donné quelquefois à nos débats, année par année, un caractère d'affrontement, dont la vraie signification n'a pas toujours été perçue nettement par tous.

90. Cela est vrai en ce qui concerne l'évolution de la situation en Afrique et, notamment, en Afrique australe où l'heure des décisions semble enfin avoir sonné. Un changement aussi spectaculaire n'est certainement pas dû seulement au réveil soudain d'une opinion internationale pourtant bien avertie des événements qui surviennent dans cette région de notre continent. Il est tout d'abord l'œuvre des Africains eux-mêmes qui ont appris, au fil des ans, avec l'aide de leurs amis, à mieux défendre leurs droits, pour reconquérir leur liberté dans la dignité et l'égalité.

91. La vérité est que les peuples d'Afrique, prenant conscience de leurs affinités, resserrent constamment leurs liens. Autrefois divisés par des barrières apparemment insurmontables, les Africains prennent aujourd'hui de plus en plus conscience de leur caractère indivisible, en dépit des forces de tension, des conflits et des avantages ou désavantages sociaux qui tendent à les éloigner, année après année, des préoccupations fondamentales de nos peuples. Les Africains reconnaissent en effet — et cela est positif — de plus en plus que leur source principale de paix et de sécurité réside dans la compréhension mutuelle de leurs problèmes respectifs et dans des efforts collectifs persévérants et constants, destinés à supprimer les effets paralysants.

92. Malgré tout, notre espoir actuel est sérieusement assombri par des problèmes pressants qui affectent à la fois la conscience et la continuité de cette quête humaine de paix et de justice sociale. Ces problèmes, tels qu'ils nous apparaissent dans la situation en Afrique australe, ont atteint aujourd'hui des dimensions de crise. En effet, un colonialisme opiniâtre, une domination effective d'une minorité raciste et une sinistre politique d'*apartheid* semblent décidés à s'opposer à l'inévitable émancipation totale de l'Afrique. Mais cet effort injuste et cruel ne doit pas pouvoir l'emporter sur la ferme détermination et la volonté des peuples africains de se libérer des chaînes de l'oppression et de l'injustice.

93. Mon pays, le Sénégal, a toujours apporté son soutien infaillible et constructif à tous les peuples opprimés qui luttent pour leur liberté et leurs droits inaliénables. Nous réaffirmons ici solennellement ce soutien et nous renouvelons en même temps notre engagement de soutenir sans réserve les efforts légitimes menés à travers le monde par tous les peuples qui luttent pour parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance, dans la paix retrouvée et dans la justice sauvegardée.

94. Ainsi, en ce qui concerne la Namibie, mon pays, le Sénégal, avait en son temps souligné et apprécié à sa juste valeur les efforts constructifs déployés de façon individuelle ou collective par certains Etats africains ou occidentaux pour trouver une solution sur la base des résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, il faut le reconnaître encore une fois,

ces efforts n'ont pu à ce jour aboutir à cause de l'entêtement manifeste de l'Afrique du Sud qui tient à maintenir sa domination coloniale sur le territoire namibien.

95. L'on se souvient que, le 20 mai dernier, le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud annonçait la décision de son gouvernement de transformer la prétendue assemblée constituante de Windhoek en assemblée nationale et de conférer en même temps à certains de ses membres des pouvoirs exécutifs.

96. Par cette décision, le Gouvernement sud-africain mettait un terme à tout espoir de mise en application du plan de règlement adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978). Ce défi lancé à toute la communauté mondiale ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies prouve, s'il le fallait encore, à quel point le Gouvernement sud-africain a fait fi de l'Organisation internationale, de notre organisation. Il est temps que notre assemblée assume ses responsabilités et mette fin à la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie.

97. Il s'agit, en l'occurrence, pour le Sénégal de renforcer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie dans la plénitude de ses pouvoirs. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie reste en effet l'autorité légale pour la Namibie aussi longtemps que cette dernière ne sera pas véritablement indépendante. Il mérite à cet égard de bénéficier dans son action du soutien total de tous les Etats Membres de notre organisation, de leur compréhension constante.

98. Il s'agit encore pour le Sénégal d'apporter à la SWAPO, seul et authentique mouvement de libération du peuple namibien, l'assistance matérielle, morale, diplomatique et, s'il le faut, militaire pour lui permettre de réaliser efficacement les aspirations du peuple namibien pour une indépendance authentique au sein d'une Namibie unie.

99. A ce propos, qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, et au nom de mon président, Son Excellence le président Léopold Sédar Senghor, de rendre un vibrant hommage aux combattants de la SWAPO qui, malgré les arrestations et les détentions arbitraires, les crimes et autres actes de violence perpétrés par l'administration illégale de l'Afrique du Sud sur les populations africaines, continuent, sous la direction de notre frère et ami Sam Nujoma, de se battre avec courage et fermeté pour que triomphent les aspirations de tout le peuple namibien dont ils sont les seuls et uniques représentants authentiques.

100. Ce qui peut reconforter à ce propos, c'est qu'il est aujourd'hui indéniable qu'un règlement équitable et durable de la question de Namibie n'est et ne saurait être concevable sans la participation pleine et directe de la SWAPO qui, incontestablement, aura fait preuve de maturité politique tout au long de l'exercice qui a mené au plan de règlement adopté par le Conseil de sécurité. Dans cet esprit, mon pays, le Sénégal, se déclare hostile à toute reconnaissance d'un régime quel qu'il soit, d'un régime fantoche, que l'Afrique du Sud pourrait être un jour amenée à vouloir imposer aux Namibiens. Et nous continuons de penser que seule une action internationale concertée, forte et organisée, pourrait contraindre l'Afrique du Sud à accepter la mise en application du plan de règlement occidental¹⁴ dont le sort devient de plus en plus incertain.

101. Devant cette situation, mon pays en appelle, encore une fois, à l'appui et au soutien de la communauté internationale pour que des sanctions effectives et efficaces soient appliquées contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de notre Charte, en tant que moyens de pression pour amener le Gouvernement sud-africain à se conformer aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Le Sénégal voudrait, à l'occasion, inviter le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en application de son plan de règlement.

102. En ce qui concerne le problème du Zimbabwe, et conformément à la position adoptée par la plupart des Etats Membres de notre organisation, le Sénégal pense qu'il ne saurait y avoir d'indépendance véritable sans l'instauration d'un gouvernement par la majorité et que tout règlement relatif à l'avenir de ce territoire doit être naturellement élaboré avec l'entière participation du Front patriotique, seul mouvement de libération authentique du peuple du Zimbabwe, sous la direction éclairée de nos frères Robert Mugabe et Joshua Nkomo.

103. C'est le lieu de rappeler ici, solennellement, qu'une fausse nouvelle de presse avait laissé penser que mon pays avait reconnu, il y a quelques mois, le régime de Muzorewa. Il n'en a jamais été question et il n'en sera jamais question. Je voudrais, au nom de mon gouvernement, et de la manière la plus catégorique, démentir une telle information.

104. Lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation sénégalaise avait participé activement, vous vous en souvenez, à l'élaboration et à l'adoption des résolutions 33/38 A et B. Un fait nouveau est, il est vrai, apparu depuis, même s'il est tout aussi vrai que là où des améliorations étaient attendues l'on n'a enregistré que des imperfections, des incompréhensions, des inexactitudes de nature à compliquer davantage la solution du problème namibien.

105. Mais il est difficile de considérer qu'à partir de ces élections une évolution ne pourrait intervenir favorablement vers une conférence de toutes les parties concernées, grâce, au demeurant, à l'action pertinente de certains Etats africains — comme le Nigéria — qui, à Lusaka, ont beaucoup insisté pour que l'on s'oriente vers une solution efficace de ce problème. C'est précisément à Lusaka, à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, que l'idée d'une conférence regroupant toutes les parties concernées avait été avancée. Cette conférence se déroule actuellement à Londres.

106. Les échos qui nous parviennent de Londres à cet égard nous paraissent fort encourageants. Il semble qu'en ce qui concerne la représentation de la minorité blanche, après deux semaines de dures négociations, un accord soit intervenu entre les parties pour qu'enfin la majorité noire détienne les rênes du pouvoir en Namibie.

107. C'est le lieu de souhaiter ardemment que, sur les autres points à discuter, tout soit mis en œuvre par le Gouvernement britannique pour aboutir à un accord global et sincère, afin d'épargner au peuple du Zimbabwe les atrocités de la guerre qu'il connaît depuis un certain temps et dont le poids et les affres se font péniblement sentir dans l'ensemble des pays limitrophes.

108. Ma délégation pense que la Grande-Bretagne, qui a un rôle important à assumer dans cette affaire, ne devrait envisager en aucune manière de lever les sanctions déci-

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

dées contre la Rhodésie avant que les négociations en cours aient abouti à une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties concernées et pour la communauté internationale que nous constituons. Selon nous, une paix authentique, une paix durable en Afrique australe exige des progrès constants sur tous les fronts de l'oppression et de l'exploitation des peuples qui caractérisent maintenant cette partie de notre continent. Il est évident que le recours à la lutte armée pour la libération n'a pas été la méthode de prédilection de l'Afrique. En réalité, cette manière de faire nous a été imposée, car il n'y a jamais et il n'y aura jamais de compromis possible quant à l'objectif sacré de la libération totale et de l'élimination complète des vestiges du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'impérialisme et de la domination de la minorité raciste et de l'*apartheid*.

109. En ce qui concerne le Sahara occidental, mon pays, lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, avait voté en faveur de la résolution 33/31 B qui invitait "l'Organisation de l'unité africaine à faire diligence pour trouver une solution juste et équitable à la question du Sahara occidental".

110. Mais il s'est avéré qu'au cours de sa Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'était tenue à Monrovia, en juillet, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a adopté, par un vote sur lequel je ne voudrais pas revenir, une résolution préconisant un cessez-le-feu général et l'organisation, sur tout le territoire du Sahara occidental, d'un référendum offrant aux populations concernées le choix entre le maintien du *statu quo* et l'indépendance. [voir A/34/552, annexe II, AHG/Déc. 114 (XXVI)].

111. Depuis, beaucoup d'événements, qui semblaient prévisibles dès le mois de juillet, se sont produits dans cette zone. Le problème du Sahara est donc devenu un conflit entre deux Etats Arabes voisins, qu'on le veuille ou pas. C'est le problème de fond. Il ne pourra donc être résolu tant que l'on ne favorisera pas le dialogue direct entre les chefs d'Etats de ces deux pays, et c'est la raison pour laquelle le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Léopold Sédar Senghor, avait proposé avec pertinence, lors de la dernière session de la Conférence de l'OUA, une rencontre entre les chefs d'Etat des parties concernées et cela, sous l'égide du comité spécial des cinq chefs d'Etat africains, afin de trouver une solution juste et durable à ce conflit qui n'a que trop duré. Mais nous sommes persuadés que la sagesse et l'attachement de nos frères voisins à l'indépendance et à la souveraineté de l'Afrique vont certainement dominer cette question et nous conduiront à une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental.

112. En ce qui concerne la question de l'île comorienne de Mayotte, la délégation sénégalaise ne saurait que se réjouir des efforts fournis par les Gouvernements comorien et français pour régler par le dialogue ce problème important. Des contacts ont eu lieu, qui sont d'autant plus encourageants pour les futurs résultats des négociations en cours que les deux parties concernées, en signe de bonne volonté, ont décidé d'un commun accord l'échange de représentation diplomatique au rang d'ambassadeur.

113. Les problèmes africains ne sont pas, vous le savez, les seuls qui préoccupent mon pays. En effet, le Sénégal se sent particulièrement concerné par la situation au

Moyen-Orient ainsi que par la question de Palestine. En effet, la tension qui subsiste dans cette partie du globe constitue, faut-il le rappeler, une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. Ce climat de violence ainsi que l'attitude d'Israël à l'égard des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien constituent de sérieux obstacles à la paix dans cette région. Comme vous le savez, le Gouvernement de la République du Sénégal est et a toujours été favorable, par principe et dans l'action, à tout dialogue entre des parties dans tous les conflits. Et si, comme d'aucuns l'ont mentionné ici, les accords intervenus entre certaines parties au conflit ne couvraient pas une gamme assez large des aspects du conflit au Moyen-Orient, pouvant permettre d'espérer un règlement de nature à assurer une paix générale, juste et durable touchant tous les aspects du problème, il n'en est pas moins vrai que certains de ces accords ont quelques aspects que l'on ne saurait négliger, même s'ils ne sont pas suffisants pour conduire à une paix globale. Qu'il me soit permis ici de féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que son président, notre compatriote l'ambassadeur Médoune Fall, pour l'œuvre accomplie en faveur du peuple palestinien frère, malgré les difficultés de toutes sortes que ce comité doit chaque jour surmonter dans l'accomplissement régulier de son mandat.

114. Mon pays condamne sans réserve l'occupation par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris celle de la ville sainte de Jérusalem qui doit conserver son caractère arabe et islamique. Avec le peuple palestinien et avec le peuple arabe, mon pays entend accentuer ses efforts de persuasion des autres peuples épris de justice et de paix pour parvenir à ce but. Au surplus, mon pays tient à réaffirmer avec force qu'aucune paix juste et durable n'est possible au Moyen-Orient tant qu'une solution acceptable et complète ne sera pas trouvée au problème de la Palestine, une solution fondée sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris naturellement le droit au retour, le droit à l'indépendance ainsi qu'à la souveraineté nationale en Palestine, sous la direction de son représentant légitime et unique, l'OLP.

115. Parlant du problème et du conflit du Moyen-Orient, je ne saurais passer sous silence le contentieux qui existe entre Israël et mon pays, qui, du reste, n'entretiennent pas de relations diplomatiques, et cela à la suite de l'arrestation de l'adjudant-chef sénégalais Papa Coly Sarr, membre de la FINUL.

116. Comme chacun le sait, le Sénégal, mon pays, n'a de haine ni contre les Juifs, en général, ni contre les Israéliens, en particulier, car l'histoire a montré que chacun des "trois peuples souffrants", les Noirs, les Arabes et les Juifs, a apporté au monde un message irremplaçable. Faut-il rappeler que sous le mandat britannique deux peuples étaient en lutte pour leur indépendance : d'une part, le peuple juif et, d'autre part, le peuple palestinien arabe composé à la fois de musulmans et de chrétiens. Notre thèse, celle des parlementaires sénégalais, était, déjà en 1948, que chaque peuple en lutte avait le droit de fonder un Etat libre en terre de Palestine. Le peuple juif a pu s'autodéterminer en fondant l'Etat d'Israël. L'Organisation des Nations Unies devrait et doit permettre au peuple palestinien arabe de s'autodéterminer également, en fondant un Etat indépendant sur la terre de Palestine aujourd'hui occupée par Israël. Et c'est, au demeurant,

à cette idée qu'a correspondu le partage décidé par l'ONU en 1948, et qui a abouti à la création de l'Etat d'Israël. Mais nous allons plus loin : il n'y aura, encore une fois, une paix définitive entre Juifs et Arabes que si tous les territoires arabes occupés sont libérés et si la juste cause du peuple palestinien en lutte est enfin satisfaite. Israël doit se considérer comme un Etat sémitique parmi d'autres Etats sémitiques.

117. Au mois de février 1979 donc, au cours d'une mission de ravitaillement, l'adjudant-chef Papa Coly Sarr a été arrêté par les autorités israéliennes qui l'ont, par la suite, accusé d'avoir fourni des explosifs aux Palestiniens. Elles l'ont fait juger et condamner à 10 ans de prison. Un principe élémentaire du droit est que l'on ne peut être à la fois juge et partie dans une affaire, comme l'a fait le Gouvernement israélien. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a eu la grande lucidité de comprendre, à juste raison, que c'était un tribunal international, désigné par l'ONU, qui aurait dû juger l'adjudant-chef Sarr. C'est ce que nous n'avons cessé de demander, et nous pensons que c'est notre droit. Nous n'entendons cependant — et il faut le dire de la manière la plus claire —, pour obtenir l'application du droit international au cas de l'adjudant-chef Sarr, prendre aucun contact avec le Gouvernement israélien, encore moins négocier avec lui, pour des raisons de principe autant que de dignité. Nous faisons confiance à la communauté internationale et, plus particulièrement, à l'Organisation des Nations Unies. Nous ne préjugeons pas la décision du futur tribunal international, mais nous disons seulement que, d'après le dossier de l'intéressé, il ne semble pas qu'il ait pu agir — et il n'a pu agir en aucun cas — par vénalité.

118. L'Organisation des Nations Unies sait que son devoir est d'exiger du Gouvernement israélien qu'il remette l'adjudant-chef Sarr au Secrétaire général de l'ONU. Connaissant les qualités et la rigueur de M. Waldheim, nous pouvons réaffirmer ici très solennellement notre conviction que le droit triomphera sur la force et la raison sur l'injustice.

119. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer encore une fois le soutien constant que mon pays, le Sénégal, et son président, Son Excellence Léopold Sédar Senghor, n'ont jamais cessé d'apporter à la juste cause du peuple palestinien frère et de l'OLP, son seul et légitime représentant, à notre frère et à notre ami, le président Yassar Arafat, dont le combat inlassable pour la justice, la liberté et la dignité de nos frères palestiniens mérite encore une fois, un hommage particulier.

120. Je ne saurais également oublier de renouveler notre solidarité active avec tous nos frères arabes, pour qu'ensemble nous ne ménagions aucun effort destiné à la libération totale des territoires occupés par Israël depuis juin 1967, et pour que Jérusalem retrouve, sans aucune forme d'entrave, son caractère islamique et arabe, comme nous en avons pris la résolution lors de la dernière réunion, tenue à Fez, au Maroc, en mai [voir A/34/389 et Corr.1] du Comité Al Qods de la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, et que les trois religions révélées puissent là coopérer comme elles l'ont toujours fait depuis la plus haute antiquité.

121. En ce qui concerne le Liban, qui fait l'objet d'attaques répétées et inconsidérées de la part d'Israël, je voudrais dire aussi que mon pays, qui a toujours entretenu d'excellentes relations avec le Liban, condamne énergi-

quement ces agressions qui portent atteinte à l'intégrité, à l'indépendance et à la souveraineté de celui-ci.

122. Le Sénégal, qui participe à la FINUL, ne saurait accepter ces actes qui minent la crédibilité de notre organisation et qui mettent en danger l'existence d'un Etat Membre.

123. S'agissant de la question de Chypre, ma délégation est favorable à la reprise des négociations intercommunautaires, de manière positive et constructive, menées librement et sur un pied d'égalité ainsi que sur la base des propositions détaillées et concrètes émises par les parties intéressées en vue de parvenir, aussitôt que possible, à un accord mutuellement acceptable fondé sur les droits légitimes des deux communautés chypriotes, grecque et turque.

124. Ces foyers de tension qui sont, en eux-mêmes, des menaces sérieuses pour la paix et la sécurité du monde, ne sont malheureusement pas les seuls problèmes avec lesquels la survie même de l'humanité tout entière se trouve aujourd'hui confrontée. Un phénomène nous menace, dont les conséquences pourraient conduire à la destruction irrémédiable du genre humain lui-même : c'est la course aux armements. Cette course effrénée qui, comme certains de mes collègues l'ont déjà indiqué ici, se traduit par l'accumulation d'effroyables moyens pouvant anéantir, en un instant, la somme des efforts et des progrès de l'homme réalisés depuis l'aube des temps immémoriaux, ajoutée au risque permanent d'holocauste nucléaire, au gaspillage insensé des ressources naturelles non renouvelables, à l'absence de vrais progrès notables dans les négociations sur le désarmement, ajoutée au recours de plus en plus fréquent à la force dans les relations internationales, doit susciter enfin à travers le monde entier une prise de conscience aiguë de cette menace d'autodestruction à laquelle est exposée aujourd'hui l'humanité.

125. C'est pour marquer l'importance que le Gouvernement et le peuple sénégalais attachent à ce problème que le Président de la République de mon pays, Son Excellence Léopold Sédar Senghor, avait tenu à intervenir personnellement dans le débat général lors des travaux de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale¹⁵, consacrée au désarmement, pour souligner les méfaits de cette course ruineuse aux armements, au détriment du progrès économique et social de tous les pays et, en particulier, de celui des pays en développement. C'est la raison pour laquelle Son Excellence le président Léopold Sédar Senghor avait proposé, du haut de cette tribune même, l'institutionnalisation d'une taxe de 5 p. 100 sur les budgets militaires des Etats et le transfert de ces ressources à l'aide aux pays en développement.

126. Il se trouve que, contrairement à ce que l'on pouvait en attendre légitimement, cette session extraordinaire n'a pas pu répondre, par ses résultats, à tous les espoirs de l'opinion internationale, bien que, il faut le reconnaître, dans certains domaines des progrès sensibles aient pu être enregistrés. Nous espérons que la prochaine session extraordinaire qui sera consacrée au désarmement sera suivie d'effets pratiques plus mesurables et plus concrets.

127. L'intérêt profond de mon pays à l'égard de cette question du désarmement s'est manifesté encore une fois, à la demande de la communauté internationale, par la

¹⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 17^e séance.

tenue à Dakar, du 9 au 10 février 1979, du colloque international sur le thème "L'interrelation des problèmes du désarmement et du développement", organisé sous l'égide du Conseil mondial de la paix. Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé à cette occasion, M. Abdou Diouf, premier ministre de la République du Sénégal, avait déclaré :

"Dans les pays développés qui disposent des plus importants budgets militaires, il est indéniable que la course aux armements s'est faite au détriment de réalisations dans des secteurs sociaux sensibles et a contribué à aggraver certains phénomènes néfastes que connaissent, depuis quelques années, les économies de ces puissances, comme l'inflation, le déséquilibre des échanges et les perturbations dans les paiements internationaux."

M. Diouf devait poursuivre :

"Mais pour nous, pays du tiers monde, avec la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales et, plus gravement encore, sur le destin de l'humanité, la conséquence majeure de la course aux armements est que celle-ci constitue un obstacle sérieux à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est que, encore une fois, le gaspillage des ressources énormes qu'entraîne la compétition dans le domaine de l'armement réduit considérablement l'effort qui devrait être fait pour aider les pays en développement à résoudre leurs graves difficultés économiques et sociales."

128. C'est aussi le lieu d'exprimer nos vives préoccupations de voir aujourd'hui l'Afrique du Sud et Israël détenir, semble-t-il, l'arme nucléaire. Ces deux pays, qui se trouvent en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes et des résolutions de notre organisation, mettraient la sécurité internationale gravement en danger si, détenant l'arme nucléaire, ils se livraient à des chantages inadmissibles.

129. Je voudrais rappeler les propositions suivantes sur lesquelles ma délégation, au cours de cette session, voudrait insister particulièrement, comme ce fut le cas, au demeurant, lors de la session extraordinaire consacrée au désarmement et lors de la dernière session de la Commission du désarmement. Il s'agit : premièrement, de la création d'un système universel de surveillance et de vérification de l'application et du respect des accords de désarmement; deuxièmement, de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; troisièmement, de la coordination étroite des activités visant à promouvoir le désarmement et le développement, notamment par la réduction des budgets militaires et par le transfert des ressources ainsi libérées au développement des pays les plus défavorisés; et, quatrièmement, de favoriser, sur une grande échelle, l'information et les études sur le désarmement, de manière que l'opinion publique mondiale soit sensibilisée avec précision sur les risques d'holocauste que court l'humanité du fait de l'accumulation d'engins destructeurs.

130. Nous nous réjouissons déjà des progrès accomplis sur ces points par notre organisation et nous espérons qu'au cours de cette session ils pourront se concrétiser encore davantage.

131. Dans un monde où il y a peu de riches et beaucoup de pauvres, la paix ne peut naturellement s'épanouir librement. De même, dans un monde où le fossé entre les pays riches et les pays pauvres continue de se creuser et de

s'élargir sans cesse, une politique de solidarité doit être élaborée comme étant la meilleure garantie d'une indépendance et d'une liberté authentiques.

132. Mon pays a toujours défendu le principe selon lequel des relations économiques internationales justes ne pourraient se réaliser que si les revendications relatives au droit de chaque pays de disposer souverainement de ses ressources naturelles étaient entièrement satisfaites. Ce n'est donc pas un hasard si les grandes conférences internationales qui se sont déroulées depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les matières premières et le développement ont eu pour préoccupation essentielle la récupération et l'utilisation, pour tous les pays, de leurs ressources naturelles, que celles-ci soient terrestres ou maritimes.

133. Sur ce plan, les pays en développement ont joué un rôle particulièrement positif, qu'il convenait de souligner ici. En effet, animés par la volonté ardente de réussir la révolution qui doit s'opérer nécessairement dans les relations économiques entre les pays et les peuples, et motivés par le désir sincère d'accorder toute priorité aux problèmes du développement et de la stabilité de l'économie mondiale, ils ont entrepris de renforcer et de coordonner leurs actions en vue de créer une véritable coopération horizontale dans tous les domaines et, en particulier, dans celui des matières premières, créant ainsi un pouvoir de négociation solidaire, afin de parvenir à l'instauration du nouvel ordre économique et culturel international par la concertation et non par la confrontation stérile.

134. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de la République du Sénégal attache une importance toute particulière à la réalisation d'ensembles régionaux et sous-régionaux viables, tels que l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Gambie, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Mais il est nécessaire, pour que cette coopération régionale puisse fonctionner efficacement, que les pays en développement soient soutenus et encouragés dans leurs efforts par les pays développés, de même que par les organisations internationales, dont c'est précisément le rôle et la vocation.

135. A cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir des décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa trente-troisième session, et qui sont relatives à la zone soudano-sahélienne et aux mesures à prendre en faveur de cette sous-région, notamment en ce qui concerne le problème important de la désertification et l'élargissement du Bureau des Nations Unies pour le Sahel dans le cadre de la réalisation du programme de relèvement et de réhabilitation de cette zone.

136. Une certaine angoisse tend à se développer en fonction des perspectives plus ou moins alarmantes de la situation économique mondiale. Dans ce climat d'incertitude, les pays en développement apparaissent encore une fois comme les grands perdants, soumis comme ils le sont aux effets néfastes de cette crise, d'une part, et aux mesures prises par les pays riches pour protéger leurs économies qui souffrent des méfaits de la récession, de l'inflation et du chômage, d'autre part. Surendettés, les pays en développement voient ainsi leurs efforts de développement fortement gênés par une crise qui leur est imposée. Il s'avère donc de plus en plus indispensable que la coopération économique entre pays en développement et pays développés soit considérée comme un élément fondamental et

prioritaire et comme un instrument privilégié pour la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique et culturel mondial.

137. Cependant, à la veille de la proclamation de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous osons espérer avec vous, Monsieur le Président, que les travaux du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement arriveront à une conclusion satisfaisante pour nous tous. Pour aboutir à ce résultat, la communauté internationale devra concevoir la stratégie de façon à promouvoir le développement global des pays en croissance, car ce sont ces derniers qui souffrent le plus des déséquilibres et des insuffisances du système économique international actuel.

138. Malheureusement, les espoirs légitimes des pays en développement tendent à s'amenuiser de plus en plus, d'autant plus que l'échec de la cinquième session de la CNUCED et les insuffisances constatées au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ont montré qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant l'instauration de ce nouvel ordre économique. L'immobilisme des pays développés, lors des négociations économiques antérieures, ne nous incite guère, en effet, à faire preuve d'optimisme.

139. Il reste indéniable, cependant, qu'une aide accrue en faveur des pays en développement entraînerait une relance de l'économie mondiale et aurait des effets positifs sur l'économie des pays développés, notamment en matière d'emploi.

140. A cet égard, il conviendrait que la proposition faite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, lors de la dernière session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, visant à tenir une série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement, avec la participation de l'ensemble des Etats, puisse enfin être acceptée, le plus rapidement possible, au cours de la présente session. Une réaction positive à cette proposition devrait permettre à l'ensemble de la communauté internationale de faire preuve d'un engagement solidaire, d'une volonté sincère et, surtout, d'une mentalité renouvelée pour aborder les grandes négociations, en vue d'aboutir à des compromis dynamiques et réalistes, dans la perspective de l'édification d'un nouvel ordre économique international. C'est dans cet esprit que ma délégation voudrait marquer son accord à la proposition faite par le Chef de l'Etat mexicain [1^{re} séance] pour discuter des problèmes de l'énergie dans un cadre global, qui n'exclurait aucune partie du monde, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et dans une optique prospective.

141. Il est vrai que, depuis quelques années, le monde a accompli quelques progrès sensibles vers cet ordre nouveau de coopération internationale, fondé sur l'équité économique et la justice sociale. Cependant, il est aussi évident que le monde n'a pas su répondre aux appels à la liberté fondamentale et à la dignité humaine.

142. Pour cette raison, l'Organisation des Nations Unies devrait aborder le problème des droits de l'homme avec une pleine conscience de ses responsabilités à l'égard des hommes, des femmes et des enfants du monde entier. La position de mon pays sur ce point a toujours été constante. Le Sénégal, qui est un pays de droit, n'opprime en effet aucune minorité et son gouvernement fait du respect des droits de l'homme l'une de ses principales préoccupations.

143. Ainsi, ma délégation, au cours de cette session, prendra position en faveur de toutes mesures susceptibles de renforcer, partout dans le monde, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales non seulement en Afrique du Sud, où sévit l'*apartheid*, mais également dans les territoires arabes et palestiniens occupés par Israël. Mais ma délégation évitera d'établir une différence entre les types de violations des droits de l'homme selon les circonstances et les lieux pour accorder un régime de faveur à certains. Si la protection des droits de l'homme ne peut être utilisée comme une excuse pour faire fi de la souveraineté des Etats et s'immiscer dans leurs affaires intérieures, la souveraineté des Etats ne devrait pas non plus servir de paravent à la violation des droits de l'homme.

144. C'est dans ce même esprit que le Sénégal s'est toujours opposé à l'idée selon laquelle les droits économiques, sociaux et culturels ont la priorité sur les droits civils et politiques. En effet, les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, et il ne faut justement pas accorder la priorité à une catégorie particulière de droits sur une catégorie particulière d'autres droits. Le principal problème n'est pas un problème de priorité; le vrai problème, c'est celui de l'établissement d'une relation souple entre ces deux types de droits, compte tenu des niveaux de développement économique et social de chacune des sociétés concernées.

145. La communauté internationale a l'importante responsabilité d'établir les conditions nécessaires à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels en tant que moyens essentiels d'assurer la jouissance effective des droits civils et politiques et des libertés fondamentales de chaque individu.

146. Afin d'aider notre organisation à s'acquitter de son devoir, ma délégation défendra l'idée de la création, le plus tôt possible, d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Sans être une panacée, ce poste serait en effet le cadre d'une action dynamique, susceptible d'assurer au système des Nations Unies une efficacité accrue dans ce domaine. Il est temps, en effet, que notre organisation adopte d'urgence des mesures concrètes efficaces, afin de s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme.

147. Enfin, l'existence de ce poste aurait peut-être incité à plus de modération et à un sens plus grand des responsabilités les pays qui, sous des prétextes divers, ont rejeté hors de leurs frontières ou vers le large des flots de réfugiés dont le nombre et la misère continuent d'émouvoir l'opinion publique mondiale. Que ce soit en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe ou ailleurs, ces réfugiés subissent un traitement des plus inhumains; heureusement, des efforts ont été faits pour leur apporter aide et assistance. Notre organisation se doit, dans ce cas, d'imaginer toutes les solutions durables susceptibles de soulager leur misère.

148. Ainsi, la mission des Nations Unies doit, de plus en plus, consister à façonner et à orienter cet ordre nouveau — économique, social et culturel — que nous appelons de tous nos vœux, car la prompte réalisation de celui-ci déterminera irrémédiablement les conditions mêmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation des objectifs permanents de notre organisation.

149. Nous sommes convaincus que c'est essentiellement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, qui continue de ne ménager aucun effort pour réaliser sa mission, que peut se créer la véritable commu-

nauté internationale des Etats, indispensable à la réalisation des aspirations véritables des peuples épris de paix et de justice, pour qu'enfin triomphe à travers le monde la civilisation de l'universel.

150. M. BOUPHA (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, avant tout, permettez-moi, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, grâce à vos qualités éminentes de diplomate et à votre grande expérience de l'Organisation des Nations Unies, vous vous acquitterez honorablement de la lourde tâche qui vous est confiée. Soyez assuré que, pour ce faire, vous pouvez compter sur l'entière collaboration de ma délégation. Je voudrais également, à travers vous, adresser mes sincères félicitations à tous les vice-présidents.

151. Je voudrais aussi adresser mes félicitations et mes remerciements à M. Indalecio Liévano, président sortant, pour la sagacité et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la trente-troisième session.

152. Je tiens à exprimer à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ma haute appréciation pour ses efforts persévérants et inlassables en faveur de la paix et de la coopération internationale. Je lui souhaite la meilleure santé et tout le succès possible dans l'accomplissement de sa noble mission.

153. Je tiens enfin à adresser mes chaleureuses félicitations au peuple de Sainte-Lucie dont le pays vient d'être admis comme le cent cinquante-deuxième Membre de l'ONU, accédant ainsi à la place qui lui revient dans le concert des nations.

154. Depuis la dernière session de notre assemblée, plusieurs événements se sont produits en diverses régions du monde. Certains d'entre eux ont heureusement créé des conditions favorables à la consolidation de la détente et de la coopération internationale, tandis que d'autres, au contraire, présentent un caractère vivement inquiétant, non seulement pour les objectifs que je viens de mentionner à l'instant, mais aussi pour la paix et la sécurité du monde.

155. Pour tous les pays non alignés, qui constituent les deux tiers de cette assemblée, comme pour l'ensemble de la communauté internationale, l'événement le plus significatif de l'année 1979 est sans conteste le sixième Conférence des pays non alignés, tenue récemment à La Havane, la magnifique capitale de la République de Cuba. Cette conférence est une grande victoire, non seulement pour le Gouvernement et le peuple cubains, accueillants et hospitaliers, qui l'ont soigneusement et impeccablement préparée et organisée, mais aussi pour tous les peuples épris de paix, d'indépendance et de justice du monde. C'est en même temps une défaite cuisante pour l'impérialisme et les forces réactionnaires qui ont déployé d'immenses efforts pour saper l'unité du mouvement des pays non alignés afin de le désintégrer. A en juger par le résultat de la sixième Conférence — sujet sur lequel nous ne voudrions pas nous attarder —, il est absolument impossible de douter de l'efficacité du mouvement et de sa ferme détermination d'assurer sa responsabilité dans la conduite des relations internationales.

156. En tant que membre de plein droit de cette communauté des non-alignés, la République démocratique populaire lao se félicite vivement du succès de cette sixième Conférence et entend jouer pleinement son rôle au sein de

ce mouvement, comme au sein des autres instances internationales, pour apporter sa contribution active à la lutte commune contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'*apartheid* et le racisme, pour la paix et l'indépendance nationale, pour la détente et le développement de la coopération internationale.

157. D'autres événements qui ont contribué au renforcement de la paix et de la sécurité internationales sont les victoires éclatantes remportées par les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans leur lutte héroïque contre des régimes antidémocratiques et antinationaux, instruments des impérialistes et des réactionnaires internationaux.

158. Cependant, quelque encourageante que soit cette situation, nous ne devrions jamais relâcher notre vigilance; nous devrions, au contraire, persévérer dans notre lutte et intensifier celle-ci, car l'expérience a prouvé que, plus les impérialistes et les réactionnaires internationaux subissent de défaites, plus ils deviennent cruels et perfides, tant dans leur politique que dans leurs actions.

159. Nous saluons chaleureusement, en premier lieu, la victoire grandiose remportée par le peuple frère du Kampuchea qui a définitivement renversé, le 7 janvier 1979, le régime de répression barbare et de génocide de ses tyrans. A ce sujet, il convient de rappeler que, après avoir définitivement vaincu les impérialistes nord-américains et leurs valets "lonoliens", le 17 avril 1975, l'héroïque peuple du Kampuchea, au lieu de jouir de la paix et de l'indépendance si chèrement reconquises, a dû, en raison de la trahison de la clique Pol Pot-Ieng Sary, à l'obéissance des réactionnaires de Pékin [Beijing], connaître un sort des plus tragiques. En effet, pratiquant un génocide abject, le régime de Pol Pot a massacré plus de 3 millions de Kampuchéens et a transformé le Kampuchea en une vaste "boucherie néo-nazie" indicible.

160. En plus des crimes inqualifiables commis contre son propre peuple, le régime sanguinaire de Pol Pot, d'une part, a créé une situation de tension permanente dans les régions frontalières entre le Kampuchea et mon pays et, d'autre part, est entré en conflit avec le Viet Nam, conflit qui a débuté par des incidents de frontière meurtriers pour devenir une guerre ouverte contre le Viet Nam, laquelle s'est soldée par une victoire écrasante du Viet Nam sur les forces de Pol Pot-Ieng Sary. Cette victoire a favorisé ainsi le soulèvement spontané du peuple kampuchéen et a abouti, le 7 janvier 1979, au renversement du régime des tyrans et à l'instauration de la République populaire du Kampuchea.

161. Dès lors, le peuple kampuchéen, sous la conduite du Conseil révolutionnaire populaire et du Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea, est devenu le véritable maître de son pays et de son destin. L'indépendance, la souveraineté et la liberté sont de nouveau solidement entre les mains du peuple kampuchéen qui pratique une politique extérieure de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement, consolidant ainsi la paix et la stabilité en Indochine, en Asie du Sud-Est et dans le monde. Ainsi donc, la situation actuelle au Kampuchea est irréversible.

162. Cependant, il est regrettable qu'après cette grande victoire les réactionnaires internationaux, en collusion avec les impérialistes, aient persisté à ressusciter le régime de génocide enterré de Pol Pot en l'aidant à continuer à siéger au sein de notre organisation. Ces agissements constituent une ingérence cynique dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen.

163. En ce qui la concerne, la République démocratique populaire lao, conformément à sa position maintes fois réaffirmée, reconnaît la République populaire du Kampuchea en tant qu'Etat indépendant et souverain qui ne peut et ne doit faire l'objet de menaces ou d'agressions de la part de qui que ce soit. Le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, qui est le seul et unique représentant légitime et authentique du peuple kampuchéen, doit prendre possession de son siège à l'ONU et dans tous les autres organismes internationaux. Toute question concernant le Kampuchea ne saurait être réglée sans la participation du Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea.

164. Pour respecter la mémoire de 3 millions de Kampuchéens innocents qui furent massacrés et pour rendre justice aux 4 autres millions qui sont encore vivants et qui ont tant souffert du régime de génocide sans précédent dans l'histoire de l'humanité, nous demandons l'expulsion de l'ONU du représentant de la bande meurtrière, lequel ne contrôle en fait aucune parcelle du territoire du pays et ne représente plus personne, afin que le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea puisse y occuper la place qui lui revient de droit.

165. Par ailleurs, le peuple lao salue la victoire du peuple iranien qui a renversé et aboli un régime d'absolutisme féodal sanguinaire et est devenu le véritable maître de son pays.

166. Nous saluons la brillante victoire du peuple du Nicaragua, arrachée de haute lutte sur la dictature fasciste de Somoza. Cette victoire donnera une grande impulsion à la lutte des peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes contre l'impérialisme et pour la consolidation de leur indépendance nationale.

167. Au Moyen-Orient, la situation continue d'être explosive. Le peuple arabe palestinien a souffert et continue de souffrir de l'exploitation et de l'agression des sionistes israéliens et des impérialistes. La recherche de la paix par les accords de Camp David et le prétendu traité de paix égypto-israélien¹⁶ ne fait qu'aggraver le problème et servir le dessein de mainmise de l'impérialisme sur le Moyen-Orient; elle ne répond ni aux intérêts du peuple arabe palestinien, ni aux intérêts des autres peuples arabes, ni à ceux du peuple égyptien lui-même.

168. Le règlement durable et équitable du problème passe par le retrait total des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et par la reconnaissance sans équivoque du droit inaliénable du peuple arabe palestinien à l'autodétermination, ainsi que de son droit de fonder un Etat indépendant et souverain en Palestine.

169. La République démocratique populaire lao soutient la juste lutte du peuple arabe palestinien sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime et authentique. Elle soutient la juste position du peuple de Syrie et d'autres pays arabes victimes de l'agression sioniste qui refusent de s'associer à la tractation séparée. Elle se prononce pour l'indépendance, la souveraineté et l'unité du Liban qui s'oppose aux tentatives de démembrement de son territoire par Israël et elle condamne les agressions sionistes contre le Liban.

170. De même, la République démocratique populaire lao se prononce pour l'indépendance, l'unité et le non-

alignement de Chypre et pour le règlement pacifique entre les deux communautés chypriotes.

171. Nous soutenons le peuple d'Afghanistan dans sa lutte pour la consolidation de son indépendance contre les manœuvres subversives et perfides des expansionnistes et des impérialistes.

172. Notre soutien sans réserve est également accordé aux peuples du Yémen démocratique et de l'Ethiopie dans leurs efforts pour développer leurs sociétés en dehors de toute emprise et ingérence impérialistes.

173. Nous soutenons fermement la lutte du peuple coréen pour l'unification indépendante et pacifique de la Corée et condamnons la présence des troupes étrangères en Corée du Sud.

174. Dans le continent africain, le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, déjà trop anachroniques pour la fin de ce XX^e siècle, perpétuent toujours leurs méfaits, leur domination et leur exploitation sauvage des peuples et des abondantes richesses naturelles de la Namibie et du Zimbabwe. C'est ainsi que les régimes racistes minoritaires et illégaux d'Afrique du Sud et de Rhodésie ont recouru à toutes sortes de mensonges et de duperies telles que la mascarade d'élections truquées et l'installation de régimes fantoches.

175. Le peuple lao se tiendra fermement aux côtés des peuples namibien et zimbabwéen, aux côtés des peuples des pays de première ligne, qui sont victimes de l'agression barbare des régimes racistes minoritaires d'Afrique australe. La République démocratique lao a reconnu la République arabe sahraouie démocratique en tant que pays indépendant et souverain. Nous soutenons la lutte du peuple sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO¹⁷, pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe sahraouie démocratique.

176. En Amérique latine, le peuple cubain frère continue d'être soumis au blocus arbitraire. La République démocratique populaire lao, comme tous les pays du monde épris de justice, condamne ce blocus et exige la restitution immédiate de la base navale de Guantánamo à Cuba.

177. Le peuple lao souhaite l'application fructueuse des traités relatifs à la souveraineté de Panama sur la zone du canal.

178. Nous accordons notre plus grande sympathie et notre appui inconditionnel à la lutte du peuple chilien pour le rétablissement de ses droits démocratiques. Nous soutenons la lutte de tous les peuples d'Amérique latine contre les monopoles impérialistes pour la pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles.

179. Au cours des 12 mois écoulés, le monde a relevé avec indignation l'alliance multiforme entre les impérialistes et les réactionnaires internationaux pour s'infiltrer dans toutes les régions du monde afin de provoquer les dissensions et de semer la zizanie entre les peuples. Pour réaliser leur politique dominatrice et expansionniste de grandes nations, les impérialistes et les réactionnaires n'ont pas hésité à provoquer des conflits et à se livrer aux agressions armées.

180. Ainsi, en Asie du Sud-Est, les réactionnaires internationaux, au mépris des normes élémentaires du droit

¹⁶ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

¹⁷ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

international et de la conduite évoluée des nations, se sont lancés dans une agression armée de grande envergure contre la République socialiste du Viet Nam, qu'ils ont accusée d'avoir aidé le peuple héroïque du Kampuchea, menacé d'extermination, à renverser ses tyrans. Dès lors, des protestations telles que "défense de toucher au Viet Nam" se sont élevées sur la tribune internationale et récemment, lors de la sixième Conférence des pays non alignés, de nombreux remerciements et soutiens ont été adressés au Viet Nam pour sa ferme détermination de sauvegarder et d'édifier sa patrie bien-aimée et pour sa grande participation à l'œuvre d'indépendance nationale et de paix des peuples du monde. Mais, en dépit de la condamnation universelle de cette agression, les réactionnaires internationaux ont continué d'afficher une attitude arrogante en déclarant qu'ils donneraient une "deuxième leçon" au Viet Nam, au cas où ils le jugeraient nécessaire. Une semblable agression pourrait être commise contre quiconque tant que les milieux dirigeants de Pékin s'arrogent le droit de donner des leçons aux Etats souverains.

181. Aujourd'hui, c'est le Viet Nam qui en est la victime; demain, ce sera peut-être le tour de la République démocratique populaire lao, de la République populaire du Kampuchea ou d'autres pays. Devant la grave situation qui prévaut actuellement en Asie du Sud-Est, nous demandons à la communauté internationale de faire preuve de vigilance en vue de prévenir une nouvelle guerre aux conséquences incalculables.

182. En tout état de cause, vis-à-vis de mon pays, les tenants réactionnaires du pouvoir de Pékin, de par leurs manœuvres et leurs actes hostiles, s'opposent à l'œuvre révolutionnaire du peuple lao. Ils ont massé plusieurs divisions de leurs troupes à nos frontières, envoyé des espions et des pirates au Laos, provoqué continuellement des troubles, mené des activités subversives aux fins de semer la division parmi les minorités ethniques lao et rassemblé tous les réactionnaires lao exilés autour du prétendu "parti socialiste lao" qu'ils ont créé de toutes pièces.

183. Pis encore, pour cacher leurs noirs et vils desseins, ils ont, sous le prétexte fallacieux "d'accueil des réfugiés", d'une part, incité les jeunes laos à fuir leur patrie et à devenir des réfugiés et, d'autre part, attiré dans le sud de la Chine plusieurs milliers d'anciens soldats et des personnes haïes par la société progressiste lao, qui avaient trouvé refuge en Thaïlande.

184. En même temps, ils ont déployé d'énormes efforts pour saper l'amitié et la solidarité entre le Laos et le Viet Nam, et entre le Laos, le Viet Nam et le Kampuchea, dans l'espoir d'affaiblir ces trois pays et en prévision des préparatifs de renversement éventuel du nouveau régime de notre pays.

185. La République démocratique populaire lao est un pays indépendant, souverain, membre du mouvement non aligné et de l'ONU, ayant une politique intérieure et extérieure indépendante, maître de soi, et qui ne permet à aucun pays de s'ingérer dans ses affaires intérieures.

186. Après la libération totale du pays, le peuple lao multinational, plus qu'aucun autre, aspire à vivre dans la paix, l'amitié et la coopération avec les autres nations, spécialement avec les pays voisins, en vue de concentrer toutes les forces et les potentialités nationales sur la reconstruction du pays qui a été lourdement détruit par la guerre, sur l'amélioration de ses conditions d'existence, et de contribuer à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est et dans

le monde. La République démocratique populaire lao est un petit pays avec une population de 3 millions d'habitants et une économie arriérée; aussi n'est-elle pas en mesure de menacer un pays de près d'un milliard d'habitants comme la Chine. Le peuple lao et le peuple chinois ont depuis fort longtemps de bonnes relations d'amitié. Les autorités chinoises sont seules responsables de la détérioration des relations entre les deux pays. Leurs dénigrements et leurs propagandes fallacieuses ne réussirent pas à détourner la République démocratique populaire lao de sa politique indépendante et maître de soi, à désintégrer la grande solidarité militante et d'amitié entre le peuple lao, le peuple vietnamien et le peuple kampuchéen. Nous exigeons des tenants du pouvoir de Pékin qu'ils mettent fin à leur menace contre le Laos et respectent son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

187. La politique étrangère constante de la République démocratique populaire lao est celle de paix, d'indépendance, d'amitié et de non alignement. Cette politique est conforme à la situation géopolitique du Laos, à ses intérêts futurs et à long terme, et répond aux profondes aspirations du peuple lao et des peuples d'Asie du Sud-Est.

188. Nous nous félicitons vivement de nos relations de solidarité militante, d'amitié et de coopération fraternelle avec la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, qui ne cessent de se renforcer et se développer chaque jour davantage.

189. Nous développons continuellement nos bonnes relations avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes frères. Nous nous félicitons des relations fructueuses de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande et nous nous efforçons de faire de la frontière commune de nos deux pays une frontière de paix et d'amitié. Nous souhaitons de toutes nos forces développer les rapports d'amitié et de coopération multiforme avec les pays du Sud-Est asiatique en vue d'œuvrer pour faire de cette région une zone de paix, d'indépendance, de neutralité, de stabilité et de prospérité.

190. Les foyers de tension qui persistent dans différentes régions du monde du fait de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'expansionnisme constituent un obstacle sérieux au développement de la détente et du désarmement auquel tendent les efforts des pays épris de paix, d'indépendance et de justice.

191. Dans le domaine du désarmement, nous considérons que le résultat des travaux de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies constitue une base appropriée pouvant mener à des actions concrètes. Il nous appartient plus que jamais d'envisager les dispositions nécessaires pour que ce résultat soit traduit le plus rapidement possible dans les faits.

192. La paix et la sécurité des peuples ne sauraient être assurées par l'accumulation des armes. Tout effort tendant à limiter la course aux armements, aussi bien classiques que nucléaires, et à réduire les stocks d'armes existants, mérite d'être énergiquement encouragé, et c'est dans cet esprit que ma délégation se félicite vivement de la récente signature du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques¹⁸, à Vienne, par le président Brejnev et le président Carter. Nous soutenons la politique et les efforts de l'Union

¹⁸ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

soviétique et des autres pays socialistes pour la paix, la détente internationale et le désarmement. Nous pensons que ce traité ouvrira la voie à plusieurs autres de portée plus étendue, alimentant le processus du désarmement général et complet sous contrainte internationale efficace.

193. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la conclusion, à brève échéance, d'autres traités internationaux, en particulier le traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales, étant convaincus que ce genre de traité aidera à promouvoir un climat de confiance utile au désarmement.

194. Pour ces mêmes considérations, nous apprécions et appuyons l'initiative de la République socialiste tchécoslovaque de demander l'inscription d'un point additionnel intitulé "Adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement" à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale [A/34/141], et nous nous félicitons de la décision prise lors de la dernière session par l'Assemblée générale au sujet de la "préparation des sociétés à vivre dans la paix" [résolution 33/73] et de la "semaine du désarmement" [résolution 33/71 D] sur le plan international, concernant les propositions respectives de la République populaire de Pologne et de la République populaire mongole.

195. Nous pensons également que la convocation prochaine d'une conférence mondiale sur le désarmement, dont la nécessité a été reconnue par tous, permettrait d'aboutir à des mesures accélérant la marche vers l'objectif final qu'est le désarmement général et complet.

196. Nous réaffirmons notre soutien à la proposition de faire de l'océan Indien une zone de paix, dénucléarisée et libre de toute base militaire étrangère; nous appuyons la revendication des gouvernements et des peuples riverains pour le démantèlement de la base militaire et nucléaire de Diego Garcia.

197. Nous partageons et soutenons l'idée que la dissolution de blocs, pactes et alliances militaires contribuera à renforcer, développer et rendre irréversible le processus de la détente internationale.

198. Dans cette même perspective, nous pensons que l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243], proposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, est fort opportune et rencontre notre plein appui.

199. Nous sommes en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix, partout où cela se révèle possible, avec l'assentiment de tous les Etats concernés.

200. En matière de détente et de réduction de la tension entre les nations, nous nous félicitons de la reprise des négociations entre l'Union soviétique et la Chine pour normaliser leurs relations. Nous apprécions et soutenons la position juste et l'attitude sérieuse de l'Union soviétique tendant à parvenir à des résultats concrets et à étendre ainsi la sphère de la détente à toutes les régions du monde.

201. L'écart qui sépare les pays développés des pays en développement s'élargit de jour en jour. Cette situation, qui ne peut durer longtemps sans mettre en cause la paix et la sécurité internationales, résulte, on le sait trop bien, de la persistance des bases injustes sur lesquelles reposent les relations économiques internationales. Ces relations, qui sont caractérisées par la dépendance, l'exploitation et l'inégalité, se sont révélées depuis longtemps incapables de donner une impulsion au développement des pays sous-développés et de contribuer à la suppression de leurs maux économiques et sociaux engendrés par des siècles d'exploitation coloniale, néo-coloniale et impérialiste.

202. En vue d'apporter remède à cette grave situation, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, réunie en 1974, après avoir examiné le problème du développement économique international dans tous ses aspects, a adopté par consensus une déclaration et un Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] qui serait plus juste et plus équitable. Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de ces textes et la situation économique des pays en développement, loin de s'améliorer, se détériore sans cesse. Cependant, en dépit de ce fait vivement inquiétant, les négociations se sont poursuivies, tant au sein de l'ONU que dans les diverses instances spécialisées, pour mettre en œuvre des mesures préconisées pour l'instauration du nouvel ordre économique international; mais les résultats en sont insignifiants, en raison de l'absence de volonté politique de la plupart des pays développés à économie de marché, qui s'accrochent encore à conserver leurs privilèges acquis. Le récent échec de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille en mai dernier, en est le parfait témoignage.

203. Il est impératif, dans l'intérêt du développement équilibré et harmonieux de tous les pays, tant développés qu'en développement, ainsi que dans l'intérêt de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, que les pays développés à économie de marché mettent fin à leurs pratiques dilatoires et adoptent une politique de coopération réelle et effective avec les pays en développement pour rendre possible l'émergence du nouvel ordre économique international.

204. Avant de conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement de mon pays aux buts et principes des Nations Unies qui ont, en tout temps, guidé notre conduite dans nos relations avec les autres pays. Nous sommes convaincus que le respect scrupuleux de ces principes par tous les Etats Membres aidera à contribuer à l'avènement d'un monde meilleur, un monde où règnent la détente, le désarmement, la coopération et la coexistence pacifique. Les travaux de cette session consisteront à nous rapprocher de cet objectif. La délégation de la République démocratique populaire lao ne ménagera aucun effort pour y apporter sa contribution active et elle souhaite d'éclatants succès à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 10.